

Livret d'accueil

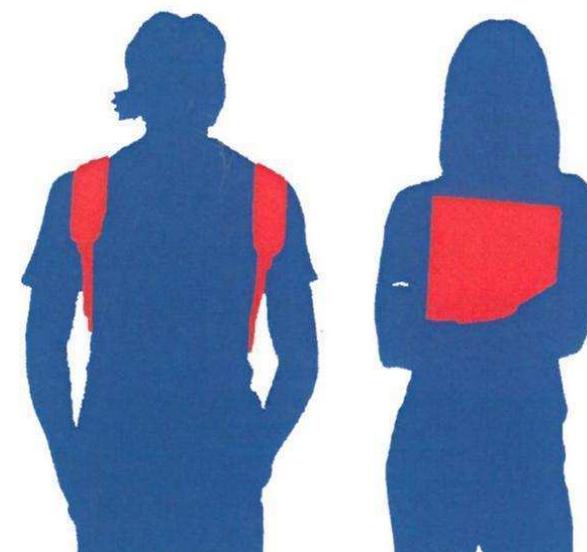
pour l'entrée dans le métier



**Informations et conseils
communs à tous les
nouveaux enseignants**

+

***conseils spécifiques
à l'enseignement
en cursus bilingue***



Contenus

Préambules -

Enseigner en classe monolingue

Enseigner en classe bilingue

La posture du maître

Le référentiel de compétences du Professeur des Écoles

PARLER ALLEMAND

Un bon modèle oral

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Faire parler les élèves

ENSEIGNER

Le cadre institutionnel de l'enseignement des langues dans l'académie de Strasbourg

Les horaires d'enseignement

La préparation de classe

Les affichages

L'aménagement des espaces

Les ressources d'accompagnement et les quatre piliers de l'enseignement de la LV

La démarche d'enseignement (l'enseignant)

La démarche d'apprentissage (l'élève)

Enseigner la langue vivante à l'école primaire

Enseigner en allemand ou la démarche EMILE

Les traces écrites

Le statut de l'erreur et la correction

Le suivi des progrès des élèves

Le positionnement des compétences en allemand

L'élève en difficulté dans une classe ordinaire

Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH)

TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Le temps de service

Les conseils de maîtres

Le binôme en classe bilingue

Les relations avec les parents d'élèves

ÊTRE RESPONSABLE

La responsabilité des enseignants

La gratuité de l'enseignement

La protection des élèves

DÉBUTER

Prendre contact avec l'école

Premier jour de classe à l'école maternelle / Premier jour de classe à l'école élémentaire

➔ *Code couleur pour les compléments concernant l'enseignement de la langue allemande et en langue allemande*

PRÉAMBULE...

La refondation de l'École de la République

En posant le principe d'un service public de l'éducation qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République affirme une ambition : être non seulement un espace de transmission et de maîtrise du savoir, mais également un espace plus juste, plus démocratique et incarnant pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité.

Les transformations récentes que l'Institution a connues ont visé le renforcement d'une École bienveillante plus juste, plus exigeante, plus inclusive, qui crée les conditions d'une élévation du niveau de tous les élèves et concourt à la réduction des inégalités.

La définition de ces objectifs trouve ses traductions pédagogiques dans la convergence du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCCC) et des programmes de l'école et du collège, l'organisation en 3 cycles d'enseignement, la mise en œuvre de quatre parcours éducatifs tout au long de la scolarité obligatoire, la formalisation d'un référentiel pour l'éducation prioritaire, l'évolution des modalités de mesure des progrès des élèves.

Le programme est organisé de façon cohérente et progressive et articulé au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les programmes entrés en vigueur à la rentrée 2016 et ajustés à la rentrée 2020 permettent, pour chaque élève, l'acquisition progressive des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité obligatoire :

- le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, et CE2)
- le cycle 3, cycle de consolidation (CM1, CM2 et classe de 6e)
- le cycle 4, cycle des approfondissements (classes de 5e, 4e et 3e)

Les programmes présentent les enjeux et les objectifs de formation de chaque cycle, mettent en évidence la contribution des différents champs disciplinaires à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun et précisent, par domaines d'apprentissage, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les connaissances et les compétences à acquérir. Ils indiquent également les repères de progressivité nécessaires pour organiser la formation des élèves durant les trois années du cycle. Des repères annuels de progression et des attendus de fin d'année complémentaires ont également été publiés.

<https://eduscol.education.fr/PID38211/CONSULTation-reperes-attENDUS.html>
<https://www.education.gouv.fr/cid38/programmes-et-horaires-a-l-ecole-elementaire.html>

Les 4 parcours éducatifs

<HTTP://EDUSCOL.EDUCATION.FR/PID33046/PARCOURS-EDUCATIFS.html>

Le référentiel de l'éducation prioritaire

<HTTPS://EDUSCOL.EDUCATION.FR/CID76446/REFERENTIEL-POUR-L-EDUCATION-PRIORITAIRE.HTM?mddtab=33023>

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

<https://www.EDUCATION.GOUV.FR/cid2770/LE-SOCLE-COMMUN-DE-%20connaissances-et-de-compences.html>

Mis en œuvre depuis la rentrée 2016, le SCCC couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. La scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation ; elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution.

Le SCCCC est une référence centrale pour le travail de tous les acteurs du système éducatif et plus particulièrement pour celui des enseignants : il explicite les finalités de la scolarité obligatoire ; il conduit à mieux faire converger logique d'enseignement et logique d'apprentissage ; il énonce la promesse de réussite que l'école recherche pour chacun des élèves.

Ensemble pour une école inclusive :

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi sur la Refondation de l'école consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire.

Le Gouvernement est déterminé à faire de l'école inclusive l'école du 21^e siècle.

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Circulaire n° 2015129 du 21 AOUT 2015 - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degrés.
- Circulaire n° 2016-117 du 8 AOUT 2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires
- Circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 Pour une école inclusive

La mission à l'école maternelle <https://www.EDUCATION.GOUV.FR/cid87300/rentree-2015-LE-NOUVEAU-pro-%20gramme-de-l-ecole-maternelle.html>

La rentrée 2015 a vu la mise en œuvre du programme de l'école maternelle. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Ce temps de scolarité établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

L'école maternelle constitue depuis la rentrée 2014 un cycle unique, le cycle 1 (PS, MS, GS), fondamental pour la réussite de tous les élèves. Elle se définit en trois grands axes :

- une école qui s'adapte aux jeunes enfants ;
- une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage ;
- une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble.

L'école de la confiance :

La justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général sont au cœur du projet de loi pour une École de la confiance qui est en cours d'élaboration.

<https://www.EDUCATION.GOUV.FR/cid140423/le-projet-DE-LOI-POUR-UNE-ecole-de-la-confiance.html>

L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous

Une école qui s'adapte aux jeunes enfants

- En accueillant les enfants et leurs parents
- En accompagnant les transitions vécues par les enfants
- En tenant compte du développement de l'enfant
- En pratiquant une évaluation positive

Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage

- Apprendre en jouant
- Apprendre réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant

Une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble

- Comprendre la fonction de l'école
- Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe

Les cinq domaines d'apprentissage

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

- **L'oral**
 - Oser entrer en communication
 - Comprendre et apprendre
 - Echanger et réfléchir avec les autres
 - Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique
 - L'acquisition et le développement de la conscience phonologique
 - Eveil à la diversité linguistique
- **L'écrit**
 - Ecouter de l'écrit et comprendre
 - Découvrir la fonction de l'écrit
 - Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement
 - Découvrir le principe alphabétique
 - Commencer à écrire tout seul
 - Un entraînement nécessaire avant de pratiquer l'écriture cursive : des exercices graphiques
 - Les essais d'écriture de mots
 - Les premières productions autonomes d'écrits

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

- Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets
- Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés
- Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique
- Collaborer, coopérer, s'opposer

Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- Développer du goût pour les pratiques artistiques
- Découvrir différentes formes d'expression artistique
- Vivre et exprimer des émotions, exprimer des choix
- **Les productions plastiques et visuelles**
 - Dessiner
 - S'exercer au graphisme décoratif
 - Réaliser des compositions plastiques planes et en volume
 - Observer, comprendre et transformer des images
- **Univers sonores**
 - Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons
 - Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps
 - Affiner son écoute
- **Le spectacle vivant**
 - Pratiquer quelques activités des arts du spectacle vivant

Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

- **Découvrir les nombres et leurs utilisations**
 - Construire le nombre pour exprimer les quantités
 - Stabiliser la connaissance des petits nombres
 - Utiliser le nombre pour désigner un rang, une position
 - Construire des premiers savoirs et savoir-faire avec rigueur
 - Acquérir la suite orale des mots-nombres
 - Ecrire les nombres avec les chiffres
 - Dénombrer
- **Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées**

Explorer le monde

- **Se repérer dans le temps et l'espace**
 - Le temps
 - Stabiliser les premiers repères temporels
 - Introduire les repères sociaux
 - Consolider la notion de chronologie
 - L'espace
 - Faire l'expérience de l'espace
 - Représenter l'espace
 - Découvrir différents milieux
- **Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière**
 - Découvrir le monde du vivant
 - Explorer la matière
 - Utiliser, fabriquer, manipuler des objets
 - Utiliser des outils numériques



PRÉAMBULE pour l'enseignement en cursus bilingue

Vous enseignez dans le cursus bilingue à parité horaire, en partie allemande, ou en classe « 1 enseignant-e / 2 langues ».

Vos futurs élèves ne seront majoritairement pas des enfants bilingues germanophones. Il convient donc de leur enseigner la langue vivante étrangère pas à pas, comme dans toutes les autres classes, qui bénéficient de l'enseignement « renforcé » de l'allemand, pour atteindre un niveau A2 dans les cinq compétences langagières et B1 dans deux d'entre elles, à la fin du cycle 3.

La particularité du cursus bilingue réside dans le fait que la LVE est tantôt outil, tantôt objet d'apprentissage, autant langue d'enseignement que langue de communication. Ainsi, le vocabulaire et les structures langagières permettant d'apprendre et de comprendre une notion dans un domaine autre que linguistique (DAL) doivent parfois être introduits avant d'aborder la séquence à proprement parler et réinvestis dans d'autres situations, pour une meilleure mémorisation.

La trace « écrite » est primordiale pour la mémorisation et le transfert des éléments appris. La nature et l'utilisation des outils (affichages, cahiers, classeurs, sacs à savoirs, boîtes à histoires, marionnettes...), ainsi que l'aménagement de la classe doivent être mûrement réfléchis en début d'année scolaire et permettre aux élèves de devenir de plus en plus autonomes dans l'utilisation de la langue cible.

On évite la traduction systématique des consignes, que ce soit par l'enseignant-e ou par l'élève. Le recours à des gestes, mimiques, représentations iconiques et exemples doit permettre la compréhension, même dans la langue étrangère, y compris en maternelle. La répétition ou reformulation de la consigne par les élèves devra se faire avec des aides appropriées et fera l'objet d'un apprentissage spécifique et progressif.

La langue française a cependant toute sa place dans des situations de danger, pour consoler un enfant, lui expliquer pourquoi son comportement n'est pas adapté. D'autres moments clés justifient le passage réfléchi (et non aléatoire) par la langue française :

- *l'annonce de l'objectif qui doit être clairement identifié et compris par les élèves*
- *la phase de structuration ou de bilan de séance permettant de s'assurer que la notion ait été bien comprise et que l'objectif ait été atteint.*

La trace écrite est construite avec les élèves en langue allemande en s'appuyant sur le vocabulaire introduit en amont. Elle reprend les éléments essentiels de la leçon.

Si vous enseignez dans une classe « 1 enseignant-e / 2 langues », respectez autant que possible la parité horaire et l'alternance des langues à un rythme régulier, par journées entières ou par demi-journées ou toute autre organisation clairement définie et explicite (emploi du temps, cahier journal).

En contexte bilingue, la mise en œuvre des séquences ou séances est indissociable du choix de la langue d'enseignement utilisée qu'il importe de donc définir clairement dans la phase de préparation et de conception

Dans la conception de séquence et de séance, soyez bien au clair sur le choix de la langue d'enseignement utilisée ; car cela influence qui détermine la mise en œuvre.

A l'intérieur d'une séquence, rien ne vous interdit de mener une partie des séances en français et une autre partie en allemand. Ceci est également possible et même souhaitable dans les autres classes bilingues, où concertation et coopération au sein du binôme doivent permettre un parcours harmonieux de chaque élève.

LA POSTURE DU MAÎTRE

L'enseignant est un modèle pour les élèves :

- Par son niveau de langage, *y compris en allemand si vous enseignez en partie allemande d'une classe bilingue*, et le ton qu'il emploie,
- Par son apparence,
- Par la rigueur personnelle qu'il s'impose,
- Par son attitude générale (respect, bienveillance, dynamisme),
- Par son aptitude à communiquer,
- Par son niveau de connaissances.

C'est l'enseignant qui crée, dans la classe, les conditions favorables aux apprentissages :

- Par le regard positif qu'il porte sur les élèves,
- Par la prise en compte de leur diversité (niveaux scolaires, handicap, besoins particuliers, ...),
- Par l'attention portée aux aménagements et aux adaptations nécessaires à la prise en compte des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP),
- Par la diversité des situations proposées dans la classe dans chaque discipline,
- Par la qualité des supports de travail, les siens et ceux des élèves,
- Par la qualité des relations qu'il entretient avec les parents de ses élèves.

Devoir de réserve :

Lors d'échanges avec les élèves, les personnels, les parents ou les partenaires, l'enseignant peut recueillir des propos confidentiels d'ordre privé, médical ou professionnel. Prudence et discrétion sont de mise, sauf s'il y a danger avéré pour l'élève. Dans ce cas, par contre, l'enseignant a le devoir de signalement à son IEN qui le guidera dans les démarches à entreprendre.

Par ailleurs, l'enseignant est tenu à une stricte neutralité concernant toutes opinions, religieuses et politiques.

Il veille au quotidien à inscrire son action pédagogique dans le cadre de la charte de la laïcité.

À consulter : <http://www.EDUCATION.GOUV.FR/cid95865/la-laicite-a-l-ecole.html>

Une classe est une petite communauté de vie et de travail ou l'attitude du maître est déterminante. C'est lui qui va rendre sa classe dynamique, travailleuse, curieuse ou au contraire génératrice de tensions et de conflits. Son attitude induit le comportement des élèves.

L'enseignant représente, le plus souvent, la première référence adulte à l'extérieur de la famille. C'est une responsabilité importante. La vigilance doit porter sur les attitudes à adopter en qualité d'adulte référent et en qualité d'enseignant organisant les apprentissages.

En qualité d'adulte référent

Prêtez une attention particulière à l'organisation de la classe pour en faire un environnement adapté, propre à accueillir des enfants : se mettre à la hauteur de l'élève quand vous vous adressez à lui individuellement, être à l'écoute de chacun, prendre en compte sa parole, la relancer, ..., bref, garantir un climat de classe empreint de bienveillance et propice aux apprentissages pour tous.

Soyez calme

- Usez d'une voix posée, et de propos mesurés ; ne vous irritez pas facilement, ne criez pas.
- Positionnez-vous dans la classe pour toujours avoir tous les élèves à portée de vue.
- Face à un élève turbulent, rapprochez-vous de lui pour le calmer.
- Placez-vous au fond de la classe pour obliger un élève au tableau à parler plus fort...
- Mettez en place des gestes codés entre vous et vos élèves : un doigt sur la bouche pour attendre le calme, un sourcil levé pour montrer votre étonnement.
- Évitez les gestes brusques et les éclats de voix qui pourraient être difficiles à vivre pour certains élèves. Souvent le regard, un geste de la main, le déplacement du maître vers l'élève ou un sourire suffisent à ramener le calme ou l'attention.

Soyez dynamique

- Utilisez la théâtralisation, modulez votre voix en fonction du propos tenu, n'hésitez pas à « mettre en scène » les situations, cultivez la curiosité de vos élèves, lisez et racontez de façon expressive et vivante.

Soyez exemplaire

- Tenez-vous droit devant les élèves, conservez en permanence la classe en main même si vous ne vous adressez qu'à un seul élève.
- Utilisez toujours un niveau et un registre de langue adapté et soutenu.
- Ne vous montrez pas familier avec vos élèves qui ne sont pas des copains.
- Habillez-vous de manière décente pour ne pas vous exposer aux critiques des parents.
- Soyez exigeant avec vous-même et respectueux des élèves.

Soyez précis et agissez avec rigueur

- Formulez les consignes en utilisant un vocabulaire précis et clair.
- Prenez l'habitude de formuler les consignes de deux ou trois manières différentes. Faites-les reformuler par un ou deux élèves pour vous assurer qu'elles ont été comprises.
- Soyez précis dans votre expression en utilisant des termes dont vous serez assuré qu'ils sont compris par chacun de vos élèves.
- Organisez matériellement votre classe et indiquez précisément aux élèves le matériel à utiliser, ce qu'il faut en faire quand on a terminé, ou ranger le travail fini, etc,
- Gérez avec rigueur l'utilisation du tableau (présentation, propreté ...), utilisez une écriture soignée et normée.

Soyez au clair avec les objectifs d'apprentissage visés

- Agissez en professionnel et évitez l'improvisation. Bien préparer votre classe vous aidera à vous sentir à l'aise et vous rendra disponible et à l'écoute des élèves
- Cherchez à recentrer régulièrement l'attention de tous, avant la séance qui va se dérouler et en cours de séance...
- Portez un regard positif sur vos élèves et leur travail.

Soyez rassurant et disponible

- Soyez absolument convaincu des potentialités et capacités naturelles de tout élève à apprendre. Tout élève a le droit de réussir et votre devoir est de l'aider en cela.
- Sachez encourager vos élèves et appuyer votre action sur leurs réussites plutôt que sur leurs échecs. C'est en ce sens qu'on parlera plus d'erreur, source de réflexion et donc de progrès, que de faute.
- Soyez positif et n'oubliez jamais que dévaloriser un enfant c'est le condamner à l'échec.
- Soyez ferme, sachez dire non, sans vous fâcher pour autant.
- Exigez le respect des consignes et des règles de vie de la classe et de l'école.
- Montrez-vous juste et ne tenez jamais aucun propos humiliant.
- Partagez avec vos élèves des moments de détente et de convivialité.

Soyez ouvert à la pluralité linguistique et culturelle

- Intéressez-vous aux langues et cultures d'origine présentes dans votre classe.
- *Si vous êtes en classe bilingue, intéressez-vous aux apprentissages dans l'autre langue enseignée.*
- *Dynamisez les liens entre les langues.*

En qualité d'enseignant

L'enseignant fixe les codes scolaires (règles de vie en classe et dans l'école) de façon explicite pour donner aux élèves un espace de liberté dans un cadre exigeant. Il privilégie la place de chaque élève dans les interactions langagières avec les adultes et les autres élèves.

Sachez gagner la confiance des élèves et des parents

- Soyez ouvert et rassurant tant avec les élèves qu'avec les parents.
- Montrez-vous bienveillant, et respectez l'expression de chacun, selon les codes mis en place. Prêtez attention à ce qu'exprime chaque élève et prenez sa parole en compte.
- Adoptez une attitude qui génère le respect : respectez les élèves pour être respecté par eux.
- Soyez le garant de la loi et soyez toujours et en tout lieu, attentif à la sécurité des élèves.
- Définissez les règles de vie en classe et à l'école avec les élèves ; elles seront clairement affichées dans la classe : droits, devoirs, interdictions, réparations et sanctions y figurent explicitement. Des plages horaires dédiées à la « vie de classe » permettent la régulation du dispositif.
- A l'école primaire, certaines sanctions ne sont pas autorisées. Par exemple, isoler un élève sans surveillance, priver un élève de la récréation en totalité, ou d'une séance d'EPS ou encore sanctionner la classe entière ...
(cf. Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires)

<https://www.ac-strasbourg.fr/reserve/ecole68/textes-reglementaires/reglement-type-departemental-des-ecoles-maternelles-et-elementaires/>

- Tenez parole pour être crédible. N'annoncez pas de récompenses ou de sanctions que vous ne serez pas capable de tenir ; si vous prenez une sanction à l'égard d'un élève, assurez-vous toujours que l'élève en comprend les raisons et adaptez la sanction afin qu'elle

ait une fonction éducative : la sanction ne doit jamais être humiliante.

- Réagissez immédiatement à tout écart aux règles de vie, sans pour autant donner une punition, mais au contraire en prenant le temps de réflexion nécessaire avec les élèves et ainsi développer chez eux un comportement citoyen.

Maîtrisez la conduite de la classe : une bonne préparation du travail en classe induit un déroulement de séance favorable à la discipline.

- Régulez la prise de parole des enfants.
- Veillez à ce qu'aucun élève ne soit laissé à l'écart.
- Structurez le temps à l'aide d'une horloge visible de tous et qui peut aider les élèves à organiser leur travail.
- Aidez les élèves à se situer par rapport aux apprentissages : ce que je sais, ce qu'il me reste à apprendre, combien de temps pour le faire.
- Veillez à éviter les temps morts.
- Pensez à ménager des temps de rupture, mais aussi à moduler l'intensité des activités et leur alternance dans la journée.
- Visez à la fois l'efficacité et l'éveil de la curiosité des élèves afin de susciter chez eux le GOUT d'apprendre.

En conclusion

Autorité ne signifie pas autoritarisme. L'enseignant saura par son attitude personnelle stable, assurée et réfléchie, et ses compétences pédagogiques, garantir une bonne maîtrise de sa classe et développer l'envie d'apprendre chez ses élèves en leur offrant des situations d'apprentissage intellectuellement stimulantes.

Par son attitude, l'enseignant doit être bienveillant à l'égard de chacun de ses élèves et susciter par son exemple leur motivation à l'imiter. Les dimensions personnelles et relationnelles sont fondamentales dans l'acte d'enseignement.

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DU PROFESSEUR DES ÉCOLES

le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

	Compétences individuelles	Compétences individuelles et collectives	Compétences collectives
Intégration dans le système éducatif	1. Faire partager les valeurs de la République.	6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.	10. Coopérer au sein d'une équipe.
	2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.	P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.	11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
		12. Coopérer avec les parents d'élèves.	13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
Maîtrise et intégration des savoirs	7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.		
	P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.		
	8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.		
	9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.		
Expertise dans les apprentissages	3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.		5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
	P3. Dans le contexte d'exercice : construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.		P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
	4. Prendre en compte la diversité des élèves.		
Développement professionnel		14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.	
		P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.	

Lien vers le texte officiel : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

PARLER ALLEMAND

Compétences P2 et CC8 du référentiel de compétences professionnelles

LE BON MODÈLE ORAL

Pour être bien compris de ses interlocuteurs et interlocutrices, une bonne prononciation est plus importante que la correction grammaticale.

On sait aujourd'hui que plus on apprend une langue jeune, plus on a de chances d'apprendre à distinguer et à produire les sonorités spécifiques d'une langue différente de sa langue première.

Encore faut-il avoir un bon modèle oral, et ce dès la maternelle ! En effet, l'enseignant·e se doit de veiller à sa propre prononciation quand il ou elle s'adresse aux élèves et de la parfaire, si cela se révèle nécessaire. Prononcer un h ou durcir les consonnes finales est primordial.

Il est ensuite garant d'une prononciation correcte de la part des élèves. Si l'interruption de propos d'élèves doit être limitée, il convient d'attirer l'attention de la classe sur des erreurs fréquentes et de procéder à des entraînements spécifiques pour les lever.

MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Le titre de cet article fait volontairement référence aux programmes de la maternelle, car ses pratiques pour l'apprentissage de la langue française, en tant que langue première ou langue de scolarisation, sont en partie transférables à l'apprentissage de la langue vivante étrangère, moins pour les niveaux PréA1 et A1.

Tout comme la langue maternelle, en classe bilingue, la langue étrangère s'apprend autant par le bain de langue que par des séances spécifiques avec des objectifs bien ciblés. Et tout comme le français, la langue vivante étrangère est tantôt objet d'étude, tantôt outil de communication. Les apprentissages du premier se concrétisent dans le deuxième. La majorité des situations de communication doivent être prétexte à exposer l'enfant à la langue cible, en classe, dans les couloirs et dans la cour de l'école.

FAIRE PARLER LES ÉLÈVES

MOMENTS et PRATIQUES

- **Rituels** (selon une progression annuelle)
- **Activités de rupture** : chant ou poèmes + gestes, petits jeux linguistiques, devinettes...
- **N'importe quand** : dire (systématiquement) ce qu'on fait, ce que fait un camarade (sur questionnement de l'enseignant) - Ich setze mich / Wir setzen uns. Ich mache / Wir machen das Heft auf / zu.... Was macht Thomas? Er schreibt das Datum.
- **Consigne de travail** : répéter, reformuler
- **Rappel du lien avec les apprentissages précédents, avec le projet en cours.**
- **Dire comment on a fait** (dans sa tête), p. ex. pour un calcul mental ou posé. (« Faire parler le tableau ».)
- **Bilan d'une séance** : dire ce que nous avons fait / appris. Le formuler de mieux en mieux et construire ensemble la trace écrite de la séance.
- **PC** (parler en continu) et de **PI** (parler en interaction, avec ses pairs) : se présenter et demander à qqn des informations sur soi
- **Phases de réactivation** : faire poser des questions (déjà apprises) par les élèves et y répondre en leur montrant des images de ce qu'on veut leur faire dire (images inductrices + point d'interrogation).
- **Mise en bouche, mémorisation, entraînement...** : répétitions, Was ist das?, jeux de mémorisation et de communication, jeux traditionnels, mini-dialogues, sketches (évolutifs !)
- **Présentations** (d'une histoire, d'un sketch, d'une mise en situation, d'un chant, d'une comptine...)

- *Sortie culturelle* : comprendre une œuvre ; comprendre des explications sur une exposition ; décrire une œuvre ; exprimer ses goûts ;
- *Rallye dans une ville en Allemagne* : poser des questions pour obtenir des informations - chemin, prix, horaire, ...

SUPPORTS et OUTILS

- *Supports visuels qui ne racontent pas d'histoires...* : reproductions d'œuvres d'art ou 1ère de couverture d'un album qu'on découvre par « fenêtres »;
- *... mais qui rappellent peut-être quelque chose qu'on a vu / fait* (photos de sorties, d'activités sportives...)
- *Supports (audio-)visuels qui racontent une histoire* : albums, kamishibais, petits films, présentations youtube...
- *Supports audio* : chants, poèmes, histoires... avec structures récurrentes
- *Objets qu'on découvre par le toucher, qu'on décrit, qu'on devine...*
- *Jeux / supports ludiques*
- *Mascotte (allemande) de la classe*
- *Marottes / masques ... pour jouer une histoire*
- *« Identitätenkiste » qui évolue au fur et à mesure qu'on apprend des nouvelles choses* (Haustiere, Hobbies...)
- *Photorécit, didapage, book-creator...*

ENSEIGNER

Compétences 3, 4 et 5 DU référentiel de compétences professionnelles

LES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

Les horaires d'enseignement en classe bilingue : <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2017/01/15/livret-daccueil-pour-les-enseignants-en-classe-bilingue/>
<http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ALLEMAND/ACCUEIL/HORAires-67-BILINGUE/>

CP CE1 CE2	DOMAINES DISCIPLINAIRES	DURÉE HEBDOMADAIRE
	Français	9 heures
	Mathématiques	4 heures 30
	E.P.S.	2 heures 40
	Langues vivantes	2 heures 50
	Enseignements artistiques	1 heure 45
	Questionner le monde EMC	2 heures 15
	Enseignement religieux	1 heure
TOTAL	24heures dont, selon le statut dérogatoire de l'Académie de Strasbourg : <ul style="list-style-type: none"> • 3 heures d'enseignement de l'allemand dont 1 heure de réinvestissement linguistique et de culture des pays de langue allemande, • 1 heure d'enseignement religieux 	

* 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

NB n°1 : L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'heure d'entrée en classe. Ils restent sous la responsabilité des enseignants jusqu'à l'heure fixée de la sortie des classes. Le retour dans la famille ne peut donc avoir lieu, en aucun cas, avant cet horaire sauf cas exceptionnel de demande écrite de la famille.

NB n°2 : À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée. Dans cette demi-heure sont inclus les temps d'habillage, déshabillage et de passage aux toilettes. L'organisation de l'équipe enseignante doit permettre de libérer les ATSEM pour qu'à ce moment, elles soient toutes auprès des enseignants pour aider les enfants non encore autonomes.

Le nombre de personnes chargées d'assurer la surveillance doit tenir compte, en particulier, de l'importance des effectifs et de la configuration des lieux. Comme pour l'ensemble du temps scolaire, il s'agit d'un temps placé sous la surveillance active des enseignants (article D321-12 du code de l'éducation). L'ATSEM, l'EVS ou l'AVS ne doivent pas assurer seuls un service de surveillance de récréation. La récréation du matin, comme celle de l'après-midi, doit être placée de manière à rythmer la demi-journée.

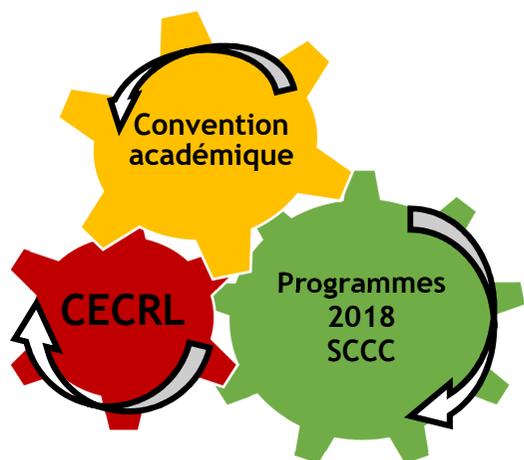
CM1 CM2	DOMAINES DISCIPLINAIRES	DURÉE HEBDOMADAIRE
	Français	7 heures 15
	Mathématiques	4 heures 30
	E.P.S.	2 heures 40
	Langues vivantes	2 heures 50
	Enseignements artistiques	1 heure 45
	Sciences et technologie	1 heure 45
	Histoire, géographie, EMC	2 heures 15
	Enseignement religieux	1 heure
TOTAL	24heures dont, selon le statut dérogatoire de l'Académie de Strasbourg : <ul style="list-style-type: none"> • 3 heures d'enseignement de l'allemand dont 1 heure de réinvestissement linguistique et de culture des pays de langue allemande, • 1 heure d'enseignement religieux 	

* 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

La circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014 précise qu'« une réflexion de l'équipe pédagogique sur la question des récréations paraît nécessaire pour tirer le meilleur parti de la nouvelle organisation. Plusieurs points sont à prendre en compte : les récréations ne paraissent pas s'imposer pour des demi-journées allégées (ne dépassant pas 1 heure trente de temps scolaire), qui seraient interrompues inutilement. Pour jouer son rôle, le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire. On veillera enfin à ne pas prendre sur le temps scolaire, le temps de transition entre la classe et les activités périscolaires. »

Le CADRE INSTITUTIONNEL de l'enseignement des langues dans l'Académie de Strasbourg



Le CECRL

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues élaboré par le Conseil de l'Europe en 2001 : <https://rm.coe.int/16802fc3a8>

Volume complémentaire en 2018 : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>

Le CECRL en bref :

✓ 7 niveaux de compétences, quelle que soit la langue, quel que soit le pays : PréA1, A1, A2, B1, B2, C1, C2

✓ 7 compétences langagières

Comprendre l'oral

Production orale en continu

Production orale en interaction

Lire (et comprendre)

Ecrire en continu

Ecrire en interaction

Médiation (à partir du B1)

✓ Démarche actionnelle

✓ Évaluation positive

✓ Ancrage culturel

Les documents officiels suivants prennent appui sur le CECRL :

- o le guide pour l'enseignement des langues vivantes (<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>),
- o les programmes des langues vivantes (compris dans les programmes de l'école élémentaire (cf. BO n° 31 du 30 juillet 2020 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin-officiel.html?pid_bo=39771))
- o le document de positionnement des élèves de cycle 3 (<https://dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2022/04/Allemand-recueil-positionnement-CM2-pagine.pdf>)
- o prennent appui sur le CECRL.

ATTENDUS DE FIN DE CYCLE

	LVE - programme national	Allemand renforcé convention académique	Allemand bilingue
Cycle 1	<ul style="list-style-type: none"> Eveil aux langues Sensibilisation et apprentissage d'une 1^{re} langue vivante 	<ul style="list-style-type: none"> -Comprendre un message oral très simple. -Reproduire un modèle oral très simple. -Reproduire des dialogues basiques de rituels de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> -Comprendre un message oral simple. -Mémoriser et reproduire un modèle oral simple. -Prendre part à une conversation. Niveau PréA1
Cycle 2	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension orale A1 - Reproduction orale A1 - Production orale A1 	Niveau A1 dans le maximum d'activités langagières	Niveau A1 dans les 5 compétences langagières + A2 dans au moins 2 activités langagières.
Cycle 3	Atteindre : <ul style="list-style-type: none"> - le niveau A1 du CECRL dans 5 activités langagières - + le niveau A2 dans au moins 2 activités langagières. 	Niveau A2 dans le maximum d'activités langagières,	Niveau A2 dans 5 activités langagières + B1 dans au moins 2 activités langagières.

LES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT et l'attention des élèves

Plages horaires	Phases de vigilance	Opérations Cognitives	Activités
8h30/9h-9h30	Faible vigilance	Structuration : représentation, verbalisation. Mémorisation à court terme. Systématisation/entraînement.	Schématiser, présenter un travail, préparation des cahiers, méthodologie, apprendre et/ou réciter une poésie, Exercices d'application. Calcul mental Lecture orale
9h-9h30/ 11h00-11h30 Attention toutefois à la fin de matinée qui peut être un moment de baisse des performance pour ceux qui vont en garderie tôt le matin...	Moyenne et forte vigilance	Découverte : exploration. Structuration : conceptualisation. Création/renforcement : production semi ou non dirigée, mobilisation (rechercher des informations). Évaluation : réinvestissement, transfert...	Concevoir le texte d'une leçon, résoudre une situation-problème dans toutes les disciplines. Rédiger un texte, situation-problème déjà rencontrée, Résolution de problème mettant en jeu de nouvelles stratégies, lecture compréhension... Éducation physique en maternelle.

Avec la problématique de la récréation de milieu de matinée

Plages horaires	Phases de vigilance	Opérations cognitives	Activités
13h30/14-14h30	Faible vigilance	Structuration : représentation, verbalisation. Systématisation/entraînement.	Présenter un travail, copier une leçon. Exercices d'application
14h-14h30/ 15h30-16h	Moyenne et forte vigilance	Mémorisation à long terme. Création/renforcement : production semi ou non dirigée, mobilisation (rechercher des informations). Bonnes capacités physiques.	Rédiger un texte, situation-problème déjà rencontrée. Résolution de problème mettant en jeu de nouvelles stratégies, lecture compréhension. EPS au cycle 2 et 3.

Dans la construction de son emploi du temps, il s'agit de tenir compte du **rythme biologique de l'enfant** et de ses temps d'attention qui évoluent dans la journée, sur la semaine et dans l'année et de manière plus générale, de la petite section au CM2.

Les recommandations se rapportant au cycle 1 restent une bonne base de réflexion pour tous les cycles.

<http://www.circ-ien-illfurth.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2016/05/Recommandations-pour-%C3%A9laborer-un-emploi-du-temps.pdf>

Principes et modalités d'organisation

BO 33 du 13 sept 2001 : « L'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. »

Complété par le BO n° 24 du 12 juin 2003

« Toutefois, dans ces domaines, l'enseignement ne peut être dispensé exclusivement en langue régionale. »

Cycle 1 :

Tous les domaines sont répartis à parts égales entre les deux langues, si possible avec un thème et / ou projet commun.

Cependant, ce projet doit respecter un apprentissage naturel de la langue cible "en parlant de soi et de son univers, réel et imaginaire. Trois thématiques sont ainsi proposées autour de l'enfant, la classe et l'univers enfantin : environnement quotidien et monde imaginaire, qui permettent de confronter l'élève à des genres et des situations de communication variés, en s'appuyant sur ce qu'il connaît."

(source : [Programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux cycle 2](#))

Principes retenus :

- L'ensemble des domaines disciplinaires (horaires nationaux) est partagé équitablement en les deux langues, après avoir retiré les 36 heures d'enseignement religieux (4,1%), soit 828 heures annuelles restantes.
- Le volume horaire hebdomadaire du français est cumulé avec le volume horaire de langue pour former un bloc pédagogique « maîtrise des langues

Cycle 2 bilingue - CP, CE1, CE2

Au cycle 2, « 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires. » Environ la moitié de ce temps est donc à prévoir également en langue allemande.

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne	Durée hebdo. partie française	Durée hebdo. partie allemande
Français	344 heures	9 h 40	5 h 35	5 h 35
Langue vivante	54 heures	1 h 30		
Mathématiques	172 heures	4 h 50	2 h 25	2 h 25
Education physique et sportive	104 heures	2 h 50	1 h 25	1 h 25
Enseignements artistiques	68 heures	1 h 50	0 h 55	0 h 55
Questionner le monde Enseignement moral et civique	86 heures	2 h 20	1 h 10	1 h 10
Enseignement religieux	36 heures	1 heure	1 heure	
Total	864 heures	24 heures	12 heures	12 heures

Cycle 3 bilingue - CM1, CM2

Au cycle 3, « 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires. » Environ la moitié de ce temps est donc à prévoir également en langue allemande.

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne	Durée hebdo. partie française	Durée hebdo. partie allemande
Français	278 heures	7 h 50	4 h 40	4 h 40
Langues vivantes	54 heures	1 h 30		
Mathématiques	172 heures	4 h 50	2 h 25	2 h 25
Education physique et sportive	104 heures	2 h 50	1 h 25	1 h 25
Sciences et technologie	68 heures	1 h50	0 h 55	0 h 55
Enseignements artistiques	68 heures	1 h50	0 h 55	0 h 55
Histoire et géographie Enseignement moral et civique	86 heures	2 h 20	1 h 10	1 h 10
Enseignement religieux	36 heures	1 heure	1 heure	
Total	864 h	24 heures	12 heures	12 heures

La répartition hebdomadaire des domaines en classe bilingue

Cycle 2 bilingue

Lundi Allemand	Mardi Français	Jeudi Allemand	Vendredi Français
Maîtrise de la langue 2h35 *	Maîtrise de la langue 2h55	Maîtrise de la langue 2h55 *	Maîtrise de la langue 2h35
Calcul mental et en ligne 0h15			
Maths 0h50	Maths 1h	Maths 1h	Maths 0h50
EPS 1h20	Enseignements artistiques 0h50	Enseignements artistiques 0h50	EPS 1h20
Questionner le monde 0h30			
5h30	5h30	5h30	5h30
Récréations 30'	Récréations 30'	Récréations 30'	Récréations 30'
Total : 6h	Total : 6h	Total : 6h	Total : 6h

* dont 1h minimum d'apprentissages liés au BO des langues et au niveau A1/A2 du CECRL, dans les 5 types d'activités de communication langagière, avec une large prédominance pour l'oral ; le temps restant (entre 1h30 et 2h par jour) est consacré aux autres compétences du domaine « Maîtrise de la langue » : phonologie, lecture code, encodage, lecture compréhension, geste d'écriture, production de l'écrit..., mais aussi à des activités et apprentissages « décrochés » en langue, liés aux disciplines autres que linguistiques (DAL).

Religion : 1h à enlever au prorata aux enseignements dispensés dans la langue concernée (si 2 enseignants) ou sur l'ensemble des enseignements (classe « 1 enseignant-2 langues »).

Cycle 3 bilingue

Lundi Allemand	Mardi Français	Jeudi Allemand	Vendredi Français
Maîtrise de la langue 2h10*	Maîtrise de la langue 2h30	Maîtrise de la langue 2h30*	Maîtrise de la langue 2h10
Calcul mental et en ligne 0h15			
Maths 0h55	Maths 0h55	Maths 0h55	Maths 0h55
EPS 1h20	Enseignements artistiques 0h50	Enseignements artistiques 0h50	EPS 1h20
Sciences et techno 0h50	Histoire Géo 1h	Histoire Géo 1h	Sciences et techno 0h50
5h30	5h30	5h30	5h30
Récréations 30'	Récréations 30'	Récréations 30'	Récréations 30'
Total : 6h	Total : 6h	Total : 6h	Total : 6h

* dont 1h minimum d'apprentissages liés au BO des langues et au niveau (A1)/A2/B1 du CECRL, dans les 5 types d'activités de communication langagière, avec une large prédominance pour l'oral ; le temps restant (entre 1h10 et 1h30 par jour) est consacré aux autres compétences du domaine « Maîtrise de la langue » : lecture compréhension, encodage / orthographe, production de l'écrit, grammaire..., mais aussi à des activités et apprentissages « décrochés » en langue, liés aux disciplines autres que linguistiques (DAL).

La phonologie et les correspondances grapho-phonémiques restent à réviser et à consolider en allemand.

Religion : 1h à enlever au prorata aux enseignements dispensés dans la langue concernée (si 2 enseignants) ou sur l'ensemble des enseignements (classe « 1 enseignant-2 langues »).

Recommandations complémentaires pour la répartition des domaines

Tous les domaines d'apprentissage sont traités dans les deux langues au cours de l'année ou du cycle, à des degrés divers selon une alternance cohérente.

Dans cette perspective et pour une répartition judicieuse des compétences, Les programmations sont à élaborer avec le complément/binôme.

Attention en EPS : les sports à risque sont enseignés en français, quel que soit l'enseignant (natation, escalade...)

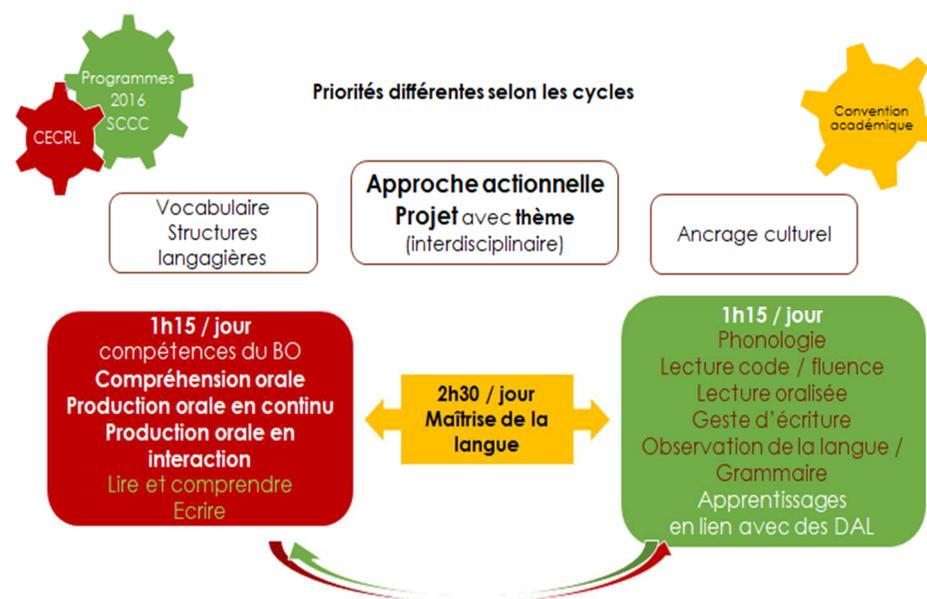
Pour l'enseignement des domaines mathématiques :

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Fr.	Calcul mental 20' Nombre et calculs 50' Résolution problèmes 35' Espace et géométrie 40'	Calcul mental 20' Grandeurs et mesures 55' Résolution problèmes 70'	Calcul mental 20' Nombre et calculs 50' Résolution problèmes 35' Espace et géométrie 40'	Calcul mental 20' Grandeurs et mesures 55' Résolution problèmes 70'	Calcul mental 20' Nombre et calculs 50' Résolution problèmes 35' Espace et géométrie 40'
All.	Calcul mental 30' Grandeurs et mesures 40' Nombre et calcul 30' Résolution problèmes 45'	Calcul mental 30' Espace et géométrie 30' Nombre et calcul 55' Résolution problèmes 30'	Calcul mental 30' Grandeurs et mesures 40' Nombre et calcul 30' Résolution problèmes 45'	Calcul mental 30' Espace et géométrie 30' Nombre et calcul 55' Résolution problèmes 30'	Calcul mental 30' Grandeurs et mesures 40' Nombre et calcul 30' Résolution problèmes 45'

Pour l'enseignement des deux langues :

Les élèves suivant un cursus bilingue ne sont en grande majorité pas bilingues germanophones. Aussi doivent-ils avant tout apprendre l'allemand comme une langue vivante étrangère, tout comme leurs petits camarades du cursus "ordinaire".

L'enseignant-e de la partie allemande aura par conséquent le souci de partir des compétences langagières du programme des langues vivantes et d'intégrer dans cet apprentissage des items du programme de français. Il ne s'agit pas de calquer l'enseignement de l'allemand sur celui du français, notamment en grammaire et en orthographe. Cf. les documents d'aide à la répartition des items au [cycle 2](#) et au [cycle 3](#).



Prévoir des ponts entre les deux langues et dans les deux sens.

Comparer les langues (similitudes, différences) aide à une meilleure maîtrise de celles-ci par le transfert de connaissances et de compétences. Dans les disciplines autres que linguistiques (DAL), le rappel des notions dans l'autre langue (surtout s'il s'agit de la langue première) aide à les consolider.

LA PRÉPARATION DE CLASSE

L'emploi du temps

C'est un document officiel qui doit être affiché dans la classe.

Il s'agit d'un outil de travail qui garantit l'enseignement de l'ensemble des domaines et disciplines, dans le respect des volumes horaires indiqués par les programmes officiels.

Doivent figurer sur l'emploi du temps l'indication du domaine ou de la discipline enseignés ainsi que sa durée.

L'emploi du temps doit proposer une répartition harmonieuse des disciplines sur la journée sans privilégier forcément l'enseignement des fondamentaux (français et mathématiques) le matin. Il évolue au cours de l'année scolaire en fonction des projets de la classe.

En maternelle, l'emploi du temps prend en compte et met en œuvre les six domaines d'apprentissage. Il est donc souhaitable qu'ils apparaissent clairement et de manière explicite. Les temps comme les passages aux toilettes, habillage et déshabillage n'y figurent pas. Ils sont pris sur le temps de récréation.

L'emploi du temps doit aider l'élève dans sa construction de la temporalité tout en évitant de tomber dans des « routines temporelles ». Pour cela il se doit d'être évolutif et de changer dans le courant de l'année pour tenir compte de l'évolution des rythmes biologiques et des besoins des enfants (accueil des TPS-PS en début d'année par exemple).

En classe bilingue, l'emploi du temps est commun aux deux langues ; un code de couleur fait apparaître les enseignements menés en français et en allemand.

Les programmations

Il s'agit de la répartition des contenus abordés dans les différents domaines ou champs disciplinaires.

Elles sont établies :

- en collaboration avec les autres classes du cycle,
- en tenant compte des programmes en vigueur, des réalités locales, du projet d'école, des acquis et du rythme de la progression des élèves.

Ces programmations doivent prendre en compte les compétences à acquérir. Plusieurs niveaux de programmation sont souhaitables et doivent être cohérents entre eux :

- par cycle si un travail d'équipe est bien engagé.
- par année lorsqu'une vision globale des enseignements est possible,
- par période scolaire (cinq périodes séparées par des vacances scolaires),
- par disciplines, en tenant compte d'une progression.

Au même titre que pour tout poste partagé, on veillera dans le contexte bilingue à élaborer des programmations communes (à réaliser pour chaque domaine), à partir desquelles l'enseignant·e organise les apprentissages selon une progression harmonieuse à l'intérieur de séquences contenant plusieurs séances.

Les progressions

Il s'agit de définir une graduation des apprentissages que l'on va mettre en place pour qu'une compétence soit acquise. Elles comportent des séquences à l'intérieur de laquelle plusieurs séances sont préparées.

La séquence d'apprentissage

Les apprentissages se construisent autour d'un projet pluridisciplinaire à visé communicationnelle qui intègre un bagage lexical et syntaxique ciblé.

Aussi La séquence de langue vient nourrir une ou plusieurs disciplines autres que linguistiques (DAL). Or, dans une séquence de DAL, des objectifs langagiers (lexique, structures) et syntaxiques complètent nécessairement l'objectif disciplinaire. Ce dernier reste prioritaire, la langue étant avant tout outil de communication, tel que le préconise l'approche actionnelle (cf. CECRL).

En cursus bilingue : il peut être pertinent de répartir les séances d'apprentissage d'une même séquence entre la partie française et la partie allemande pour une meilleure compréhension des notions abordées dans une discipline autre que linguistique (DAL).

Le cahier-journal

Son rôle :

Il permet de préparer la classe en anticipant le déroulement des apprentissages et des activités de la classe selon l'emploi du temps, et jour après jour. Une copie reste en classe pour permettre la liaison avec un remplaçant éventuel et/ou le binôme. Après la classe, c'est aussi un outil de bilan et d'analyse qui permet de prendre du recul et de réajuster sa pratique.

Quand réaliser le cahier journal ?

Avant chaque jour de classe

Les rubriques incontournables :

- Domaine ou discipline,
- Les compétences travaillées,
- La phase de la démarche et les activités proposées,
- Les durées des séances,
- Un déroulement et un bilan succincts, sauf fiche de préparation par ailleurs,
- Les prises en charge spécifiques / extérieures (RASED, SESSAD, ...).

Conseils complémentaires :

- *Formuler par écrit les consignes les plus importantes en langue allemande*
- *Veiller à utiliser des formulations récurrentes pour faciliter la compréhension de la part des élèves et leur mise en activité.*

La fiche de préparation de séance

Son rôle :

- Elle est plus détaillée que le cahier journal,
- Elle donne une vue précise sur l'élaboration et le déroulement d'une séance,
- Elle permet d'explicitier le dispositif envisagé,
- Elle décrit la mise en œuvre réfléchie par l'enseignant pour mener à bien les objectifs visés.

Quand réaliser des fiches de préparation ?

- Chaque fois qu'une séance d'apprentissage suppose réflexion dans sa mise en œuvre,
- Chaque fois qu'une séance d'apprentissage nécessite des recherches préalables de la part du maître.

NB : Veiller à moyen terme, à ce que tous les domaines d'activités fassent l'objet d'une préparation détaillée.

Les rubriques incontournables :

- Le domaine ou discipline,
- L'objectif de la séance pour l'enseignant,
- Les compétences visées pour les élèves,
- L'organisation matérielle : tableau, outils, supports,
- Les modalités de travail : par groupe, oral collectif, individuel écrit,
- La place de la séance dans la démarche d'enseignement,
- La durée de la séance, avec les différentes étapes apparentes, et si possible les durées intermédiaires,
- Les adaptations pour les élèves à BEP : supports, étayages, compensations,
- Le bilan et son analyse (il s'agit de dépasser le simple constat pour concevoir les remédiations, la régulation et les prolongements).

NB : Dans la partie « déroulement », les consignes méritent d'être rédigées de manière explicite pour mieux les exprimer face aux élèves.

Pour les spécificités de la classe bilingue : <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2017/01/15/livret-daccueil-pour-les-enseignants-en-classe-BILINGUE/>
<http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/allemand/pedagogie/programmations/diverses-programmations/>

LES AFFICHAGES

On peut les classer en trois catégories essentielles :

1. Les affichages règlementaires et permanents :

- l'emploi du temps,
- les programmations (ou dans un classeur en permanence en classe),
- le règlement intérieur de l'école,
- les coordonnées des urgences, de l'IEN, de la mairie, des pompiers, de la gendarmerie, ...
- Les affichages fonctionnels et évolutifs :

2. Les affichages règlementaires et permanents :

Les référents et outils didactiques doivent être réactivés en permanence et adaptés en fonction du vécu de la classe (ex : frise chronologique...). Ils doivent être lisibles par tous les élèves (ex : autour du tableau pour les apprentissages en cours, en adaptant la taille de la police).

Il peut être judicieux de regrouper l'affichage par domaine disciplinaire.

De même dans un contexte de salle de classe bilingue partagée, il est préconisé de les organiser de manière conjointe et complémentaire dans les 2 langues.

Les productions de la classe sont temporaires, en fonction des activités en cours : frise du projet en cours, sujets d'étude, exposés, poésies, travaux d'expression écrite, production artistique des élèves, ...

La vie de la classe :

- le tableau de présence (ex : en maternelle),
- les règles de vie,
- les codages de consignes,
- le tableau des responsabilités, ...

3. Les affichages à visée culturelle :

- productions des élèves (graphisme, peintures, ...),
- reproductions de tableaux, posters, etc.

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES

À consulter : http://cache.MEDIA.EDUSCOL.EDUCATION.FR/FILE/LANGage_oral/96/8/RA16_C2_FRA_1_SUPPORT_exploitation_594968.pdf

En maternelle :

Parmi les missions de l'enseignant figure celle d'organiser un cadre de vie et d'apprentissage adapté, sécurisé et mobilisateur en créant les conditions des découvertes fortuites ou guidées, des expérimentations spontanées ou provoquées pour s'engager vers un questionnement porteur de sens. L'école maternelle se doit d'offrir un environnement riche qui la caractérise.

Ressources :

- site de circonscription d'Illfurth, page du Pôle Maternelle consacrée à l'aménagement des espaces :

http://www.circ-ien-illfurth.ac-strasbourg.fr/?page_id=1461

- site CPD67 "Actions pédagogiques départementales", page consacrée à l'aménagement des espaces à l'école maternelle.

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/?page_id=4416

En élémentaire :

Le plan d'aménagement de la classe mérite d'être réfléchi en cohérence avec la démarche d'enseignement mise en œuvre par le maître. Il peut être évolutif en fonction des situations d'apprentissages proposées.

Pour les élèves à BEP, l'aménagement des espaces doit prendre en compte les besoins spécifiques de certains élèves, de manières temporaires ou permanentes.

<http://dane.ac-versailles.fr/comprendre/UN-ESPACE-PROACTIF-POUR-favoriser-l-autonomie-des-élèves>

UNE DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT (L'ENSEIGNANT)

Elle correspond à un modèle qui peut être ajusté en fonction des besoins des élèves.

PRÉPARATION
Mise en perspective Expliquer ce que les enfants vont apprendre et à quoi cela va leur servir.
Rappel du vécu antérieur Aider les enfants à se souvenir des apprentissages antérieurs et leur faire expliquer.
La situation de recherche Proposer une situation qui permet de réinvestir les acquis ou une situation problème (il faut lever un obstacle).
RECHERCHE ET APPRENTISSAGE
Recherche <ul style="list-style-type: none"> Proposer des sources de données, Guider la recherche, Mettre à disposition des référents, Organiser le travail (individuel, en petits groupes, ...).
Mise en commun <ul style="list-style-type: none"> Organiser la présentation des résultats, Faire prendre conscience de la démarche.
Structuration <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la synthèse des apprentissages, Aider les élèves à tirer des conclusions, Faire élaborer des traces.
ENTRAÎNEMENT ET RÉINVESTISSEMENT
Entraînement
Remédiation <ul style="list-style-type: none"> Selon les besoins des élèves.
Réinvestissement dans une situation nouvelle <ul style="list-style-type: none"> Permettre aux enfants d'utiliser les apprentissages dans une situation nouvelle.
ÉVALUATION
Qu'avez vous appris aujourd'hui ?

UNE DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE (L'ÉLÈVE)

PRÉPARATION
Se rappeler les apprentissages des séances précédentes.
S'engager dans la tâche en utilisant les apprentissages antérieurs, les ressources et les référents.
RECHERCHE ET APPRENTISSAGE
Rechercher les informations, Proposer une solution au problème.
Présenter les résultats pour validation, Expliquer la démarche utilisée.
Tirer des conclusions, Dé-gager des règles.
ENTRAÎNEMENT ET RÉINVESTISSEMENT
Intégrer les apprentissages.
Prendre confiance en soi, Réinvestir les nouveaux savoirs.
ÉVALUATION
Qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?

Pour approfondir :

- Page du site CPD67 "Actions pédagogiques départementales"
- Les situations d'apprentissages aux cycles 2 et 3 - démarches et phases d'apprentissage

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/?page_id=4891

LES RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES 4 PILIERS EN LANGUES VIVANTES

<https://eduscol.education.fr/164/langues-vivantes-cycles-2-3-et-4>

Illustration par des petites vidéos ici : <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>)

Créer un environnement et un climat propice à l'apprentissage des langues

“L'introduction de l'apprentissage des langues vivantes dès la maternelle place l'enseignement des langues devant un double défi : celui de mettre de jeunes enfants en confiance pour découvrir une culture et une langue inconnues et celui de stimuler la curiosité durant un temps d'apprentissage qui s'allonge. Aménagement de la classe, utilisation du numérique, échanges réels ou virtuels sont autant de moyens dont le professeur dispose pour le relever.”

Il s'agit d'adopter une “approche sensible et multi sensorielle des langues.”

- Développer le goût d'apprendre des langues étrangères et régionales
 - Susciter le plaisir et l'envie d'apprendre des langues vivantes
 - Mettre en confiance et en action en stimulant intellectuellement les élèves
 - Adapter les pratiques pédagogiques à la diversité des élèves par des approches sensibles, multi sensorielles et coopératives
- Renforcer l'exposition aux langues et aux cultures
 - Aménager l'espace classe en langues vivantes (espace d'écoute autonome, de mise en scène d'histoires étudiées, d'expositions d'objets authentiques, affichages culturels...)
 - Intégrer les outils numériques pour servir les objectifs spécifiques aux langues
- Faire rayonner les langues au sein de l'école ou de l'établissement.

Élaborer une progression cohérente

“L'introduction d'une logique de cycles, dont l'un relie le primaire et le secondaire, réaffirme la nécessité d'une progression en « spirale » qui permet de s'appuyer sur les acquis pour les enrichir, en veillant à éviter le piétinement. La reconnaissance et la valorisation des acquis des élèves constituent une base fondamentale sur laquelle se développent l'intérêt et la motivation pour l'apprentissage des langues. Ainsi, les élèves seront entraînés en compréhension et en expression, à l'oral et à l'écrit (le temps venu), ces activités langagières s'articulant les unes aux autres au sein d'une séquence rigoureusement construite. La définition d'un projet de séquence permet de donner un sens concret et explicite aux apprentissages.”

Ancrer l'apprentissage dans la culture

“Enseigner une langue vivante présuppose pour être efficace de combiner les deux dimensions que sont la langue et la culture qui sont si intimement liées que les considérer séparément contribue à nier ce qu'est véritablement une langue.” L'enjeu étant la naissance d'une “communauté de représentations”, avec “des variations qui la renforcent”, “un ancrage dans une réalité donnée”. “La répartition des objets d'étude s'appuiera sur les thèmes culturels,” en lien étroit avec les compétences langagières.

- Activités à dominante linguistique (comptines, chants, films, spectacles, visites de musées, zoos, rencontres...)
- Activités à dominante culturelle (le quotidien de l'enfant allemand, jeux traditionnels, habitudes alimentaires et recettes traditionnelles, fêtes calendaires, traditions, bricolages, enseignes - poste, boîte aux lettres, cabine téléphonique, pharmacie - et panneaux indicateurs)
- Activités interdisciplinaires (repères géographiques, historiques et culturels, l'imaginaire).

Croiser les enseignements et enrichir les pratiques

L'apprentissage des langues vivantes a, de manière directe ou indirecte, un intérêt pour l'apprentissage du français et inversement. On peut souligner l'éclairage réciproque des systèmes linguistiques mais aussi les convergences, que ce soit en compréhension, pour apprendre à décrypter un message, ou en expression, pour apprendre à structurer son discours.

Les liens avec la langue première des enfants (qui peut être différente de la langue de scolarisation) sont également source d'enrichissement pour le groupe, représentent une aide pour les enfants concernés et une ouverture pour leurs camarades.

En guise d'exemple :

Les connaissances sur les nombres et le calcul se développent en relation étroite avec celles portant sur les grandeurs. Elles sont par ailleurs nécessaires à la résolution de nombreux problèmes rencontrés dans

« Questionner le monde ».

Le travail sur les grandeurs et leur mesure permet des mises en relations fécondes avec d'autres enseignements : « Questionner le monde » (longueurs, masses, durées), « Éducation physique et sportive » (durées, longueurs), « Éducation musicale » (durées). Le travail sur l'espace se fait en forte interrelation avec « Questionner le monde » et « Éducation physique et sportive ». Le travail sur les solides, les figures géométriques et les relations géométriques peut se développer en lien avec « Arts plastiques » et « Éducation physique et sportive ».

Programmer et structurer les apprentissages en langues (corpus de mots - noms, verbes, adjectifs... - et structures langagières devant être acquis par les élèves en fin de séquence ou de période).

A l'aide du référentiel des langues vivantes (cf. site départemental des LV) et des repères de progressivité en maternelle bilingue (cf. ressources du pôle maternelle sur le site de l'IEN ILLFURTH), il convient de programmer les apprentissages en langue allemande sur le cycle, l'année et par période, en coopération avec les collègues des autres classes de l'école et avec son complément de la partie française.

Les corpus de mots et structures langagières choisis sont en lien avec

- les actes du quotidien : hygiène, habillage, repas, repos ;
- les activités de la classe : locaux, matériel, matériaux, actions, productions ;
- ses relations avec les autres : salutations (bonjour, au revoir), courtoisie (s'il vous plaît, merci) ;
- l'univers enfantin : chants, poésies, littérature de jeunesse, contes...
- les contenus des autres domaines d'apprentissage (ou disciplines autre que linguistiques - DAL),
- le projet qui les fédère et qui donne sens aux activités et apprentissages et surtout à l'effort que l'élève accepte de faire pour les réaliser (= motivation).

Les mêmes thèmes peuvent être rencontrés pendant plusieurs années de suite, pour réinvestir les structures et le vocabulaire appris tout en l'élargissant. C'est ce qu'on appelle une progression spiralaire. Pour cela il est important de mentionner explicitement, dans cette programmation commune, les mots et les phrases attendus, en plus des compétences travaillées et des « thèmes » et projets dans lesquels ils s'inscrivent.

ENSEIGNER LA LANGUE VIVANTE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Une démarche actionnelle

Approche orientée vers l'action et qui favorise la réalisation de tâches intégrant d'authentiques pratiques communicatives.

Il s'agit de scénarios réalistes et fédérateurs menant à une tâche, un projet final qui implique un travail collaboratif. Permettre l'utilisation des deux langues ou de l'interlangue (mélange des langues) peut faciliter l'engagement dans la tâche.

La démarche actionnelle est le moyen préconisé par le CECRL pour traduire les connaissances langagières en compétences, pour leur donner du sens et pour les installer dans une mémoire à long terme. L'accent est mis sur l'autonomie des apprenants et l'authenticité des ressources, des thèmes et des pratiques. L'auto-évaluation des réussites à l'aide de descripteurs sélectionnés est assez courante.

Règles d'or :

L'enfant a besoin d'entendre avant de dire

de dire avant de lire

de lire avant d'écrire (voire en parallèle)

L'enfant doit comprendre ce qu'il dit, lit ou écrit, de préférence sans passer par la traduction.

Les activités et apprentissages doivent avoir un sens pour l'élève.

Mobiliser plusieurs sens aide à mieux mémoriser.

Lier le DIRE et le FAIRE lors des apprentissages.

*J'entends et j'oublie
Je vois et je me souviens
Je **fais** et je comprends
(Confucius)*

Les différentes étapes d'une séance de langue :

- **Découverte et observation ;**
- **Structuration, entraînement, systématisation, réinvestissement** (avec le moins de fiches possible),
- la **mémorisation** intervenant à plusieurs moments ;
- **Consolidation, évaluation et transfert en contexte inconnu** avec ou sans sollicitation de l'adulte, éventuellement en semi collectif pour les enfants qui avancent seuls et en mode plus individualisé pour les enfants qui apprennent moins vite.

Concernant la **mémorisation** et la **réactivation** du vocabulaire :

- **Variation de la nature des mots et faire intervenir davantage de verbes d'action** (qui peuvent être mimés, si on ne peut pas toujours les représenter sur une image).
- **Dépasser le stade de l'apprentissage de mots isolés ; les intégrer autant que possible dans des structures langagières que l'on peut réutiliser dans des contextes différents.**
- **Variation des activités de mémorisation.**
- **Bilan à la fin de chaque séance (en français ou en allemand)**
Qu'avons-nous appris ? Comment nous avons fait pour... ? Que fallait-il dire pour demander ... répondre... ?
- **Réinvestissement et transfert :** les contenus ainsi appris peuvent être réinvestis lors de différents moments de regroupement, de rupture, en « motricité » ... dans des contextes identiques, similaires ou différents.
- **Évaluation :** p. ex. représentation du sketch, de la comptine ... devant la classe entière, par petits groupes.

L'immersion des élèves dans la langue est importante et fait partie intégrante du fonctionnement des classes bilingues à parité horaire en Alsace. Elle permet aux élèves d'acquérir la musicalité de la langue ainsi qu'un certain vocabulaire passif, dont la compréhension est favorisée par le contexte, de manière implicite. Il convient d'en faire un objet d'apprentissage pour le rendre explicite et permettre une utilisation active (en production).

On doit pouvoir mesurer (évaluer) les acquis dans les deux champs.

Le vocabulaire passif de l'année N peut devenir du vocabulaire actif en année N+1 (ou au cours d'une même année).

ENSEIGNER EN ALLEMAND ou LA DÉMARCHE EMILE

Ce point a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans ce livret (Pré-ambule, Prévoir des ponts entre les deux langues, La séquence d'apprentissage).

Un paragraphe particulier à cet endroit permet de rappeler certains principes. Généralement présenté par l'acronyme « DAL » (Discipline Autre que Linguistique), l'enseignement d'une discipline par l'utilisation d'une LVE apparaît également sous la dénomination « EMILE » (Enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère), qui semble davantage traduire la situation en question.

Ce dispositif désigne une situation d'apprentissage bilingue dans laquelle une autre langue que la langue maternelle ou première sert de vecteur à l'enseignement/apprentissage d'une discipline. En plus du bain de langue offert aux élèves, la langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement, avec une prédominance cette fois pour l'objectif disciplinaire.

La réalisation de ce double objectif exige la mise en place d'une approche particulière de cet enseignement et ce dès la programmation des apprentissages en LV et en DAL :

- Simultanéité et cohérence des thèmes travaillés pour réduire la quantité de vocabulaire à apprendre par les élèves.

Par exemple : le corpus de mots autour du jardin et du jardinage est travaillé en LV et en QLM / SVT lors de la mise en place d'un jardin d'école avec les élèves ; toutes les compétences langagières - compréhension et production de l'orale en continue, l'interaction, la lecture et l'écriture - et tous les supports d'apprentissage gravitent autour de ce thème et ce projet.

- Introduction de structures langagières dans l'enseignement de la LV pouvant nourrir la DAL.

Par exemple : apprendre à émettre des hypothèses, poser des questions et y répondre pour obtenir quelque chose / une information...

- Aides à apporter aux élèves : affichages bilingues de schémas, listes de vocabulaire et de structures langagières, dictionnaires, ordinateurs (pour recherche d'informations et de traductions), livres documentaires dans différentes langues...
- Possibilité pour les élèves d'utiliser leur langue première (souvent le français) lors des échanges en petits groupes tout en élaborant un travail (affiche, exposé, compte-rendu d'expérience... en langue allemande).
- Possibilité d'utiliser la langue première pour introduire une notion ou asseoir un concept difficile, particulièrement lors des phases de structuration et d'institutionnalisation de séances d'apprentissage
- Possibilité d'utiliser la langue première lors de l'évaluation en DAL, pour tester le niveau réel de la compréhension du concept. L'évaluation des connaissances acquises en LV sont davantage évalué dans cette matière.
- Pour une notion enseignée à travers la LVE, le vocabulaire français doit être apporté aux élèves à un moment donné. Cet apport en langue première peut être fait soit par l'enseignant·e de la partie allemande, soit - et c'est souhaitable - par l'enseignant·e de la partie française, ce qui nécessite une coopération et harmonisation réelle dans le binôme.

Améliorer la passation des consignes en langue allemande et la mise en activité des élèves

- *La compréhension des tâches et du sens de celles-ci participe aussi au bon climat de classe. Il est donc important de prendre le temps pour cette phase. Elle n'est pas forcément menée en grand groupe.*
 - *- Mettre les élèves en position d'écoute et d'observation.*
 - *Placer les objets (s'il y en a) de manière à ce que tous les élèves puissent bien les voir.*
 - *- Parler plus lentement et distinctement tout en balayant du regard l'ensemble de la classe.*
 - *- Rappeler le projet en cours et expliciter en quoi l'activité qui suit s'intègre dans ce projet.*
 - *Annoncer éventuellement ce que les élèves apprendront, ce dont ils seront capables à la fin de la séance ou de la séquence.*
 - *- Présenter l'activité ou demander aux élèves ce qu'ils pensent devoir faire.*
- *- Rappeler une activité similaire antérieure, s'il y en a eu. ("tissage")*
 - *- Faire un exemple devant les élèves (ou avec eux) pour illustrer votre propos (même support agrandi ou autres objets...).*
 - *- Dire ou faire rappeler ce à quoi il faut faire attention (points de vigilance).*
 - *- Demander aux élèves ce dont ils auront besoin pour réaliser ce travail et faire nommer les outils (en allemand).*
 - *- Concernant les apprentissages en langue allemande, selon l'âge des élèves : faire dire ou répéter des mots clés ou des phrases entières (verbes d'action, matériel de classe...)*
 - *- Passer petit à petit de schneiden, kleben, Schere et Bleistift à Ich brauche die Schere... Ich schneide aus. Ich klebe...*

LES TRACES ÉCRITES

Pourquoi ?

- c'est une mémoire des apprentissages : règles, leçons dans tous les domaines disciplinaires, cahiers de sons...,
- c'est une mémoire des procédures utilisées : cahier d'expérience, cahier d'essai, memento des procédures possibles...,
- c'est un témoin de la progressivité des apprentissages : cahier du jour, cahier d'évaluations, écrits collectifs intermédiaires...

Pour qui ? Quand ?

- pratique de l'écrit quasi permanente,
- pendant l'apprentissage : faire des recherches, institutionnaliser les règles, les leçons,
- après une séance : s'entraîner (exercices d'application), remédier suite aux erreurs commises, se corriger, s'évaluer.

Comment ?

- Les traces des apprentissages, lors de l'étape des structurations, ne peuvent se résumer à la distribution aux élèves de textes photo-copiés. La pratique de la copie a toute sa place pour soutenir la mémorisation.

Particulièrement en langue allemande, il est d'autant plus important que

L'élève	<ul style="list-style-type: none">• pour se référer : règles, cahier de sons,• pour se situer par rapport aux apprentissages,• pour se rendre compte des progrès réalisés,• pour s'entraîner.
L'enseignant·e	<ul style="list-style-type: none">• pour vérifier le niveau de compréhension des connaissances,• pour repérer les procédures,• pour repérer l'erreur, l'analyser et adapter sa démarche aux réponses des élèves,• pour voir la progression de l'élève.
Les parents	<ul style="list-style-type: none">• pour se rendre compte des progrès réalisés,• pour s'investir dans la scolarité de leur enfant par la signature régulière du cahier du jour, par exemple.

la trace écrite soit construite avec les élèves dans une formulation adaptée à leur niveau linguistique.

Les outils des élèves

Un véritable choix pédagogique

Choisir un cahier, un support pour les élèves est très important. Il est donc nécessaire de prévoir, d'anticiper, de prendre en compte les éléments suivants :

- à quoi l'outil va-t-il servir ?
- quel est l'âge, le niveau des élèves concernés ?
- qui va le gérer, le manipuler, l'organiser (élèves, adultes) ?
- quels documents y seront intégrés (taille, quantité) ?
- pour quelle durée (un trimestre, une année, un cycle) ?

Point de vigilance en contexte bilingue : il importe de suivre une logique au sein du binôme enseignant dans le partage de certains supports et outils pour veiller à ne pas les démultiplier.

Les supports d'écrit collectifs

	<ul style="list-style-type: none"> • l'écriture du maître est lisible, soignée, · • il est organisé : sens de lecture respecté, disciplines regroupées, · • il est propre, soigneusement nettoyé entre chaque séance..
LES AFFICHAGES FONCTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • ils sont lisibles par tous, · • ils sont à bonne hauteur pour les élèves, • ils sont clairs, soignés et exempts d'erreurs.
LES CAHIERS COLLECTIFS de la CLASSE	<ul style="list-style-type: none"> • ils sont lisibles, • ils sont à disposition de chacun, • ils sont les témoins des apprentissages conduits dans la classe.

Le rôle du maître

- choisir l'outil adapté à l'âge des élèves,
- donner des repères pour apprendre à présenter (y compris la page de garde) et soigner son travail,
- consacrer du temps à l'élaboration d'une méthodologie adaptée, pour que les élèves deviennent progressivement autonomes dans leurs actions quotidiennes : tenir correctement le stylo pour écrire ; gérer son matériel *(en distinguant notamment les outils relatifs à chacune des langues)*,
- classer et ranger...
- vérifier régulièrement l'état des outils scripteurs, des classeurs, des porte-vues, des chemises, des cahiers (y compris le cahier d'essai)

Les supports d'écrit individuels

LES CAHIERS	<ul style="list-style-type: none"> • ils sont organisés, · • ils sont soignés, bien présentés, · • les outils scripteurs sont adaptés.
LES CLASSEURS	<ul style="list-style-type: none"> • ils sont organisés pour que l'élève puisse s'y repérer facilement : sommaire, rubrique, pagination éventuelle... · • ils nécessitent un apprentissage méthodologique pour l'élève qui apprend à classer et ordonner, • ils sous-entendent l'apprentissage de l'utilisation de la feuille simple : sens de la feuille, nom, prénom, date, titre, etc....
LES FICHIERS	<ul style="list-style-type: none"> • leur utilisation ne doit pas occulter la nécessité d'apprendre à copier, à écrire, · • ils ne peuvent être le seul outil support d'écrit.
LES PHOTOCOPIES	<ul style="list-style-type: none"> • elles sont une aide mais éviter une utilisation abusive qui encombre les cahiers, • l'emploi mérite une réflexion approfondie, tout particulièrement en maternelle. Les programmes indiquent que « dans tous les cas, les situations inscrites dans un vécu commun sont préférables aux exercices formels proposés sous forme de fiches. »

Les supports numériques

- ils doivent respecter les droits d'auteurs et les droits à l'image;
- ils doivent apporter une plus-value pédagogique;

Ils doivent être adaptés aux possibilités de chacun des élèves.

LE STATUT DE L'ERREUR ET LA CORRECTION

L'erreur dans les apprentissages, c'est :

Un indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • permet de constater objectivement si l'apprenant a compris.
Un outil pour L'ENSEIGNANT	<ul style="list-style-type: none"> • permet de procéder à un ajustement de sa démarche d'enseignement, • une analyse fine de l'erreur, aide à comprendre la procédure mise en oeuvre par l'élève.
Un outil pour l'élève	<ul style="list-style-type: none"> • la compréhension de son erreur participera à la progression de l'élève et du groupe classe dans les apprentissages.

Conseils :

- Rappelez-vous que faire des erreurs fait partie de l'apprentissage,
- Observez vos élèves en cours d'activité afin de les aider à comprendre leurs erreurs et apportez-leur les aides adaptées pour qu'ils surmontent la difficulté,
- Ayez une approche positive et encourageante.

Qui corrige ?	<ul style="list-style-type: none"> • l'enseignant, • l'élève.
Quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> • toute production doit être visée par l'enseignant : exercices d'application, copies, résumés de leçons • tous les supports d'écrits doivent faire l'objet d'une correction par l'enseignant.
Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • après l'activité • pour l'enseignant, à la fin de la journée afin de mieux repérer les erreurs commises pour construire les séances de remédiation,
Comment ?	<p>Dans les cahiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter de maculer la production de l'élève de stylo rouge, • les annotations doivent rester respectueuses : elles incitent, encouragent et conseillent, • les critères de correction sont connus de tous et lisibles. <p>En classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec tout le groupe si nécessaire, ou avec quelques élèves, • elle s'appuie sur un support écrit (tableau) ou numérique, • elle est conduite à partir des erreurs des élèves relevées lors de la correction et explicitées par l'auteur ou ses pairs, • la correction est écrite par l'élève. <p>En maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • penser à rendre explicite le codage utilisé. • éviter l'usage des « smileys » qui signifient à l'enfant le résultat de son action tout en lui indiquant l'effet que produit son travail sur l'enseignant, ce dernier étant selon le codage content, pas content ou désappointé». (M.-T. Zerbato-Poudou)

LE SUIVI DES PROGRÈS DES ÉLÈVES

L'évaluation est l'une des missions des maîtres inscrite dans le Code de l'éducation. Elle est centrale à l'école maternelle comme à l'école élémentaire.

Les résultats de chaque élève sont régulièrement communiqués aux parents. Mais c'est aussi le principal outil de travail de l'enseignant pour programmer les activités scolaires collectives et individuelles. Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation de confiance claire et pour cela : il mesure ses appréciations ; il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ; il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

L'évaluation permet d'identifier les réussites et les besoins de chaque élève et s'appuie sur l'observation et l'écoute.

Pour cela, les temps d'observation menés dans les situations diverses de la classe peuvent être complétés par des temps d'évaluation plus formels.

Il convient de veiller à ce que l'évaluation ne soit pas pour l'élève un rendez-vous avec ses difficultés scolaires mais, au contraire, un temps de bilan sur ce qu'il est capable de réaliser. Comme le souligne le dernier Rapport sur l'École maternelle (Rapport n° 2011-108 d'octobre 2011), « il convient de regarder les réussites d'abord, les progrès toujours, au lieu de développer une approche par le manque ou le défaut, de prendre en compte autant les procédures et processus que d'apprécier des « résultats ».

Dans le cursus bilingue, les compétences en langue sont évaluées selon les attendus académiques : <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2017/01/15/livreT-DACCUEIL-POUR-les-enseignants-en-classe-bilingue/>

[BOURg.fr/2017/01/15/livreT-DACCUEIL-POUR-les-enseignants-en-classe-bilingue/](http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2017/01/15/livreT-DACCUEIL-POUR-les-enseignants-en-classe-bilingue/)

À l'école maternelle

L'école maternelle s'appuie sur des modalités d'évaluation profondément renouvelées. Cette approche des pratiques évaluatives, en se centrant prioritairement sur l'observation des progrès des élèves, engage à repenser les pratiques pédagogiques.

Deux types d'outils sont destinés à apprécier les progrès et les acquis des élèves à l'école maternelle : le carnet de suivi et la synthèse des acquis.

Le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, qui permet de rendre compte des progrès de l'enfant selon une fréquence adaptée à son âge (approche formative). Une collecte de traces diverses amène à constater les réussites. Communiqué aux parents, le carnet de suivi est un support qui instaure un dialogue constructif en valorisant les efforts, les essais, les réussites.

Une version bilingue est disponible sur le site du Pôle maternelle 68 :

<https://circ-ien-illfurth.site.ac-strasbourg.fr/wp-content/uploads/2017/05/1.-Cahier-de-mesures-r%C3%A9ussites-TPS-PS-MS-GS.docx>

- Une synthèse des acquis à la fin de la scolarité à l'école maternelle (approche sommative) : renseignée par les enseignants du cycle 1, elle est transmise à l'école élémentaire lors de l'admission en première année du cycle 2.

Une version bilingue est disponible sur le site de la circonscription d'illfurth :

<https://circ-ien-illfurth.site.ac-strasbourg.fr/axes-de-travail-2011-2012/evaluation-gs-2/>

Des pistes pour l'élaboration d'un carnet de suivi sont consultables sur :

- la page dédiée du Pôle Maternelle du Haut-Rhin : <http://www.circ-ien-illfurth.site.ac-strasbourg.fr/mission-departementale-maternelle/axes-de-travail-2011-2012/le-cahier-de-progres/>
- la page dédiée du groupe départemental "Maternelle et Petite enfance" du Bas-Rhin : http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/?page_id=2894

POSITIONNEMENT DES COMPÉTENCES EN ALLEMAND

Principes généraux de l'évaluation en langues vivantes :

<https://eduscol.education.fr/166/positionnement-et-evaluation-en-langues-vivantes-etrangees>

Outils de positionnement académique pour le cycle 3 bilingue en lien avec les descripteurs de CECRL :

<https://dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/2022/04/29/positionnement-lv-cycle-3-bilingue/>

ÉVALUATION POSITIVE

« La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République appelle à faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves vers une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles, pour mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.»

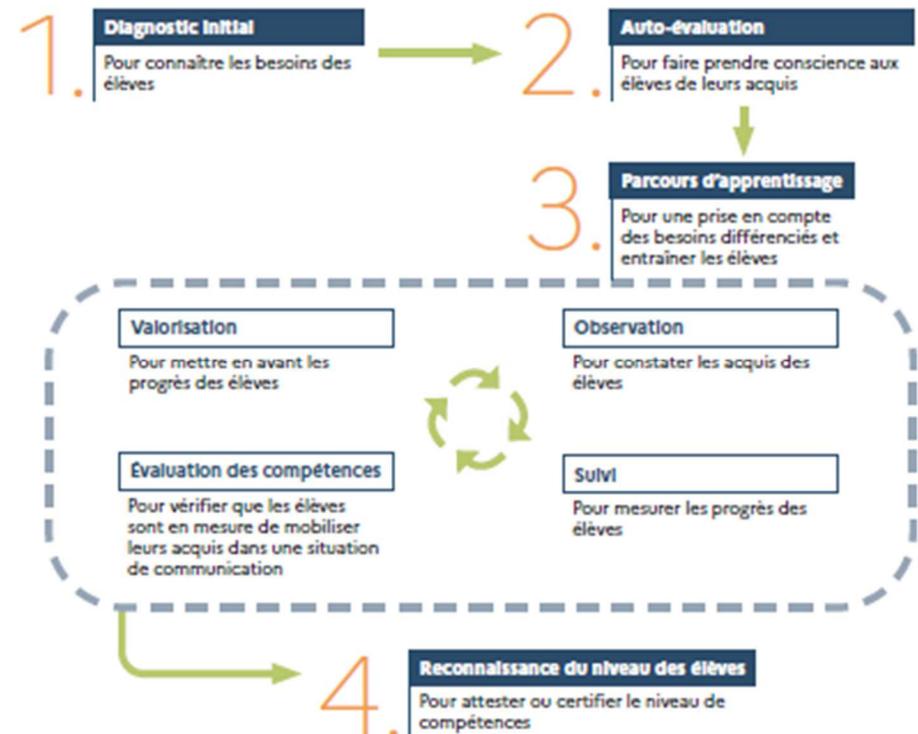
Cette loi s'applique également dans le domaine de la langue vivante, de la maternelle au CM2. Pour cela, différents outils sont pertinents, comme le livret de réussite se trouvant sur le site du pôle maternelle (lien vers livret) et la fiche de positionnement bilingue du cycle 3.

L'ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ DANS UNE CLASSE ORDINAIRE



Les composantes de l'évaluation des compétences des élèves

La diversité des profils et des répertoires plurilingues des élèves invite à des formes d'évaluation variées en fonction de l'avancée dans le parcours scolaire et des objectifs d'évaluation. Ce schéma permet de disposer d'une vision partagée de ce qu'est l'évaluation des compétences



A. L'élève présente des difficultés

- Proposer une différenciation pédagogique dans la classe/demander un entretien avec les parents.
- Certains élèves peuvent relever d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) s'ils présentent des troubles des apprentissages (diagnostic et mise en œuvre validés par le médecin scolaire) Il convient alors de prévoir des aménagements et des adaptations pédagogiques.
- Proposer des activités pédagogiques complémentaires.
- Proposer un stage de remise à niveau (RAN).

B. Les difficultés persistent : les réponses de droit commun

Mettre en place un **Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)** avec l'équipe pédagogique, avec ou sans demande d'aide du **RASED** / Information et accord des parents.

La complémentarité et la cohérence de l'ensemble des prises en charge est indispensable. Elle fait l'objet d'une réflexion collective approfondie entre l'ensemble des professionnels et les parents.

C. Malgré le PPRE et l'aide du RASED, les difficultés persistent les réponses nécessitent le recours à la MDPH.

- En concertation avec le directeur de l'école, contacter l'enseignant référent* du secteur pour lui faire part des difficultés rencontrées et pour lui soumettre toute autre question.
- Proposer aux parents dans le cadre d'une équipe éducative une démarche auprès de la MDPH**
- Conjointement, compléter le **GEVASCO**.
Le dossier, assorti de la demande des parents, est étudié à la MDPH qui peut notifier une reconnaissance de handicap et, le cas échéant, décide des compensations (financières, matérielles ou humaines) à apporter à l'élève.
- La MDPH élabore un **Projet Personnalisé de Scolarisation**.
Il sera mis en œuvre par l'Équipe de Suivi de Scolarisation réunie et animée par l'enseignant référent*.

Le **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** donne les lignes directrices du projet de l'élève et des adaptations prévues.
Il est révisé au moins une fois par an.

*coordonnées de l'enseignant référent disponibles à l'école.

**MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées (guichet unique qui facilite les démarches des personnes en situation de handicap)

Ces aides et prises en charge valent également pour les élèves en cursus bilingue. La sortie systématique d'un élève du cursus, comme seule réponse aux difficultés rencontrées est à proscrire.

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED)

Le RASED est un dispositif de l'Éducation Nationale qui a pour mission d'élargir les réponses proposées par l'école aux élèves en difficulté.

L'équipe du RASED est constituée d'un maître E, d'un maître G et d'un psychologue scolaire.

En liaison avec les parents et les enseignants, les membres du réseau d'aide contribuent à prévenir et à comprendre les difficultés scolaires, et à venir en aide aux élèves qui ont des difficultés persistantes et complexes.

Les RASED exercent sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

Qui peut faire appel au RASED ?

Lorsque l'aide de l'enseignant et de l'équipe de cycle ou d'école s'avère insuffisante (différenciation, décrochements, groupes de besoins, aide personnalisée ...) l'intervention du RASED peut être sollicitée, par le conseil de cycle, dans le cadre d'un PPRE.

Le maître E

Enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique, il intervient dans et hors la classe. Le maître E agit directement sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées. Ce travail ne saurait se confondre avec le soutien, l'aide personnalisée menée par le maître dans la classe ou les stages de remise à niveau.

Dans la classe, il travaille en co-intervention sur la base d'un projet commun d'aide avec l'enseignant. En dehors de la classe, il propose une aide spécialisée à des petits groupes d'élèves ayant une difficulté commune.

Le maître G

Enseignant chargé de l'aide à dominante rééducative, il intervient hors de la classe.

Le travail rééducatif, individuel ou en petit groupe, s'adresse aux élèves dont le comportement a des répercussions sur l'adaptation scolaire et l'efficacité des apprentissages.

La mise en place d'une aide à dominante rééducative se fait obligatoirement avec l'accord des parents qui sont associés aux différentes étapes du projet.

Le psychologue de l'éducation nationale

Le psychologue agit en direction de tous les acteurs de l'école :

- les élèves : entretiens, observations, examens cliniques et psychométriques,... (Obligatoirement avec l'accord des parents),
- les enseignants : entretiens, écoute des demandes, suggestions, réflexions communes sur l'enfant ou son orientation,...
- les familles : entretiens, conseils pour un suivi extérieur, aide sur le choix d'orientation scolaire de l'enfant,...

Le psychologue fait aussi le lien entre l'école et les partenaires extérieurs qui prennent en charge le suivi de l'élève (CMP, CMPP, CAMSP, MDPH,...).

Circulaire RASED : http://www.EDUCATION.GOUV.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=815

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ASH)

L'inspection de l'ASH est chargée de la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment :

- les élèves en grande difficulté scolaire,
- les élèves handicapés,
- les élèves présentant des troubles de la santé invalidants,
- les élèves intellectuellement précoces.
- les élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages.

Dans le 1er degré :

Les élèves reconnus handicapés par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** peuvent être scolarisés :

- en classe ordinaire
- dans des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS école) qui sont

situées dans des écoles ordinaires et placées sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) dans chaque circonscription du 1er degré.

L'IEN ASH a également la responsabilité des dispositifs implantés :

Dans le second degré :

- les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant d'importantes difficultés scolaires,
- les classes et ateliers relais (difficultés scolaires et problèmes de comportement)
- les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (collège - lycée - ULIS) accueillent des élèves relevant du handicap.
- **Dans les unités d'enseignement des établissements spécialisés relevant du champ du handicap** (Instituts Médicaux Éducatifs, ...)
- **Dans des structures spécialisées relevant du secteur social ou thérapeutique** (Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques)
- **Dans des structures spécialisées relevant du secteur judiciaire** (Centres Éducatifs Fermés, établissements pénitentiaires)
- Tous les élèves de ces structures sont pris en charge par des enseignants spécialisés possédant un **Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive (CAPPEI)**. Il possède des compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée et exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive. Tous ces élèves ont été orientés par des commissions relevant du handicap ou de la grande difficulté scolaire.
- L'IEN ASH est également responsable de la mise en œuvre de l'accompagnement humain (**Auxiliaire de vie Scolaire**) et de l'attribution d'un matériel adapté aux élèves handicapés suite à la décision de la Commission départementale des droits et de l'autonomie pour les élèves handicapés suite à la décision de la Commission départementale des droits et de l'autonomie pour les élèves handicapés. Consulter :
- **Site de l'IEN ASH68**: <http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/> **Site de l'IEN ASH67**: <http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/>
- Le service AHE (Aide Handicap Ecole) propose la mise à disposition de matériel adapté : accompagnement.technique-handiscol68@ac-strasbourg.fr

TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Compétences 10,11,12, et 13 du référentiel de compétences professionnelles

LE TEMPS DE SERVICE

Le service annuel des personnels enseignants du premier degré s'organise en :

- A. **24 heures** hebdomadaires d'enseignement devant les élèves,
- B. **3 heures** hebdomadaires en moyenne annuelle soit **108 heures annuelles**, qui se décomposent comme suit :
 - **36 heures** consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) avec des groupes restreints d'élèves, qui seront exclusivement dédiés à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture,
 - **48 heures** consacrées :
 - au travail en équipes pédagogiques (conseil des maîtres),
 - aux relations avec les parents,
 - à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.
 - **18 heures** consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue.
 - **6 heures** consacrées à la participation aux conseils d'école.

Les personnels enseignants ont à assurer en outre 12 heures de service en dehors de la présence des élèves :

- Une journée de solidarité prioritairement consacrée à la réflexion sur la politique éducative formalisée dans le projet d'école.
- 2 demi-journées durant l'année scolaire pour des temps

De réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

LES CONSEILS DE MAÎTRES

L'équipe pédagogique de l'école

Sa constitution	<ul style="list-style-type: none">• le directeur,• tous les enseignants,• les enseignants spécialisés intervenant dans l'école (RASED, SESSAD),• les AESH, intervenants extérieurs (allemand, religion, ...)
Les réunions	<ul style="list-style-type: none">• une fois par trimestre,• réunions supplémentaires possibles en cas de nécessité.
Ses attributions	<ul style="list-style-type: none">• donne son avis sur l'organisation du service, l'organisation pédagogique,• traite des problèmes concernant la vie de l'école,• élabore le projet d'école, le règlement intérieur

L'équipe pédagogique de cycle

Sa constitution	<ul style="list-style-type: none">• le directeur,• l'inspecteur de la circonscription,• le maire ou son représentant conseiller municipal,• tous les enseignants de l'école, un maître du réseau d'aides spécialisées,• les représentants des parents d'élèves (un par classe).
Les réunions	<ul style="list-style-type: none">• une fois par trimestre.
Ses attributions	<ul style="list-style-type: none">• vote le règlement intérieur de l'école,• donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école,• adopte le projet d'école.

LE BINOME EN CLASSE BILINGUE

BO 33 du 13 sept 2001 : Le travail en binôme

« De manière générale, l'enseignement bilingue à parité peut être organisé selon deux modalités, un enseignant - une langue, mais aussi un enseignant - une classe, deux langues.

Dans le premier cas, deux maîtres se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il appartient alors au binôme d'enseignants de définir de manière **CONCERTÉE** son intervention pédagogique auprès des élèves. »

Du côté des enseignants :

- Des temps de concertation.
- Le cahier journal, le cahier de liaison
- L'affichage
- Les évaluations et le livret scolaire
- Des thèmes / projets communs
- L'emploi du temps de la classe ou de l'élève (français et allemand)
- La communication avec les parents

Du côté des élèves

- Le matériel et les outils
- Les règles de vie
- Les repères communs
- Devoirs : quantité, nature

Un travail de coopération réussi est basé sur des relations humaines positives entre les deux professionnels.

RELATIONS AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

Tous les parents se sentent concernés par la réussite scolaire de leurs enfants, vos élèves. Ils ont des compétences et sont responsables de l'éducation de leurs enfants. Il convient donc de les accueillir dans leur diversité. Le conseil des maîtres est tenu d'organiser au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les enseignants, individuelle ou collective.

Réunion collective de rentrée

Elle est obligatoire pour les enseignants. L'invitation aux parents se fait par le cahier de liaison, une semaine au moins à l'avance.

Elle comprend :

- un temps de présentation mutuelle,
- un temps d'information sur le fonctionnement et la présentation générale de la classe, le commentaire de l'emploi du temps,
- la présentation des outils des élèves, les modalités de communication des résultats scolaires (cahiers, évaluations, livret scolaire, ...),
- la présentation des projets particuliers, le cas échéant.

<https://mallettedesparents.EDUCATION.GOUV.fr/parents/ID161/rencontres-ecole-parents-tisser-UN-LIEN-DE-CONFIANCE>

Dans le cadre de l'enseignement bilingue, les deux enseignant·es sont présent·es à cette réunion.

Rencontres individuelles

Les parents doivent pouvoir rencontrer l'enseignant facilement. Le cahier de liaison se trouve dans le sac de l'élève tous les soirs, de manière à permettre la demande de rendez-vous.

La remise des livrets scolaires peut être une excellente occasion d'échange, pour faire le point sur les apprentissages réalisés et les difficultés.

Élèves en difficulté

Les rencontres avec les parents d'élèves en difficulté sont encore plus nécessaires. Elles sont obligatoires dans le cas de mise en place d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) ou de proposition de maintien dans le cycle.

Elles portent sur l'analyse des réussites comme des difficultés de l'élève, sur les pistes de travail ou remédiations proposées en classe, ainsi qu'éventuellement sur des conseils aux parents, conseils qui doivent toujours être réalistes et tenir compte des possibles.

Ne jamais oublier que l'élève est l'enfant des parents que l'on a en face de soi et parler de lui ne peut se limiter aux difficultés rencontrées à l'école. Être parent d'un élève fragile est difficile et rend, à juste titre, les parents exigeants quant à sa prise en charge par l'école. Aucun entretien ne doit porter exclusivement sur les échecs, ni se terminer sans que des pistes de travail et de progrès ne soient posées.

Dans le cadre de l'enseignement bilingue, la présence des deux enseignant-es aux rencontres avec les parents est conseillée.

À propos des devoirs

Les devoirs écrits obligatoires sont interdits depuis 1956. En revanche, l'apprentissage de leçons et la lecture sont recommandés. Cependant, le temps de travail à la maison ne doit pas excéder 20 minutes par soir. Hormis la lecture en cycle 2 qui nécessite la présence d'un adulte aux côtés de l'enfant, les devoirs doivent pouvoir être réalisés par l'enfant seul, sous peine de renforcer les inégalités.

Références :

Rôle et place des parents à l'école - décret n° 2006-935 du 28/7/2006 et la circulaire n° 2006-137 du 25/8/2006 parus au Bulletin Officiel du 31 AOUT 2006

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

En allemand, plus encore qu'en français, les devoirs ne peuvent être qu'une répétition de ce qu'il a été fait en classe. Souvent les possibilités d'accompagnement à la maison sont encore plus réduites.

Mettre à disposition des enregistrements numériques (blog de la classe, digipad, QR-Code...) sont un moyen efficace de proposer un bon modèle oral à l'élève (pour la lecture ou l'apprentissage par cœur de chants ou de poésies).

ÊTRE RESPONSABLE

Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Compétence 6 du référentiel de compétences professionnelles

LA RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS

ACCUEIL ET SURVEILLANCE, DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

La surveillance des élèves, durant les heures d'activité scolaire, doit être continue et active, et leur sécurité doit être constamment assurée, en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux et du matériel scolaire et de la nature des activités proposées.

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE SURVEILLANCE :

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance, à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école. L'organisation doit permettre de garantir l'accueil effectif des élèves quelles que soient les circonstances.

ACCUEIL ET REMISE DES ÉLÈVES AUX FAMILLES :

Dispositions communes à l'école maternelle et à l'école élémentaire : Les enfants sont rendus à leur famille, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par un service de garde, de cantine ou de transport.

Dispositions particulières à l'école maternelle :

Dans les classes et sections maternelles, les enfants sont remis, par les parents ou les personnes qui les accompagnent, soit au service d'accueil, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance, conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessus. Ils sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux par écrit et présentée par eux au directeur. Les modalités pratiques d'accueil et de remise aux parents sont prévues par le règlement de l'école.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Une circulaire départementale natation est envoyée dans les écoles à la rentrée, elle fait référence pour démarrer cette activité dans les classes.

Une deuxième circulaire est envoyée, dans le même esprit, en décembre pour les activités de ski. Pour toutes les activités, notamment à encadrement renforcé, les déplacements et les sorties, il est important de se référer au cadre réglementaire EPS68 ou EPS67.

A consulter :

POUR le 68 : <http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/>

POUR le 67 : <http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/eps67/>

PARTICIPATION DE PERSONNES EXTÉRIEURES À L'ÉDUCATION NATIONALE

Rôle du maître :

Certaines formes d'organisation pédagogique nécessitent la répartition des élèves en plusieurs groupes rendant impossible une surveillance unique. Dans ces conditions, le maître, tout en prenant en charge l'un des groupes ou en assurant la coordination de l'ensemble du dispositif, se trouve déchargé de la surveillance des groupes confiés à des intervenants extérieurs agréés (animateurs, éducateurs sportifs, parents d'élèves, etc.), sous réserve que :

- Le maître par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités scolaires ;
- Le maître sache constamment ou sont tous ses élèves ;
- Les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés et agréés conformément aux dispositions en vigueur (consulter le directeur) ;
- Les intervenants extérieurs soient placés sous l'autorité du maître.
- Pour les activités d'EPS le cadrage réglementaire EPS68 ou EPS 67 soit strictement respecté.

Aide matérielle et à la sécurité :

En cas de nécessité et pour l'aide à la sécurité des élèves au cours d'activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'école pendant le temps scolaire, le directeur peut autoriser des personnes adultes à apporter au maître une participation à l'encadrement et à la sécurité. Un formulaire spécifique est à compléter et à lui faire signer.

Lorsqu'un élève manque sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois, alerter le directeur d'école.

REGISTRE D'APPEL

Le registre d'appel de la classe doit contenir les noms, prénoms des élèves, dates de naissance, coordonnées des familles (adresses, numéros de téléphone) afin de pouvoir les contacter en cas d'urgence.

L'appel doit se faire dès l'entrée en classe. Il convient de renseigner rigoureusement au stylo (et non au crayon) les élèves présents ou absents. Il doit être emporté par l'enseignant en cas de sortie scolaire, d'alerte au feu ou d'évacuation.

Le relevé mensuel doit être renseigné en indiquant les pourcentages de présence/absence. Toute absence doit être justifiée par les personnes responsables de l'enfant.

Lorsqu'un élève manque sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois, alerter le directeur d'école.

Texte de référence :

Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires :

<https://www.ac-strasbourg.fr/reserve/ecole68/textes-reglementaires/reglement-type-departemental-des-ecoles-maternelles-et-elementaires/>

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Toutes les activités obligatoires d'enseignement sur le temps scolaire sont gratuites. Les projets particuliers (sorties et visites culturelles) peuvent parfois nécessiter une participation des familles, pour le transport, l'entrée dans une structure... C'est le projet d'école qui en fixe le cadre et le conseil d'école est consulté sur le montant de ces participations. Elles doivent toujours être raisonnables et ne jamais être un obstacle à la participation d'un enfant.

La plupart des écoles ont une coopérative, de structure et fonctionnement associatif. Celle-ci permet, entre autres, le financement de projets particuliers. Le montant de la contribution des familles est fixé en conseil d'école. Aucune cotisation ne peut être exigée, le versement de la contribution est volontaire.

Le budget de fonctionnement alloué par la commune à l'école sert à assurer l'achat des fournitures scolaires nécessaires. La coopérative qui n'est pas obligatoire pour les familles, peut être utilisée lorsque des projets impliquent une participation financière des familles et qu'une difficulté de financement apparaît.

De la même manière, les fournitures scolaires demandées doivent être raisonnables. Elles font l'objet de recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale.

Texte de référence :

<http://www.EDUCATION.GOUV.fr/cid90446/liste-des-fournitures-scolaires-POUR-la-rentree-2017.htm>

LA PROTECTION DES ÉLÈVES DANS LE HAUT-RHIN

Les élèves peuvent bénéficier des services de protection (santé, maltraitance, violences) de l'éducation nationale. Les protocoles de saisie sont connus des directeurs d'école.

<p>Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves 52 - 54 Avenue de la République - 68017 COLMAR CEDEX Tél. 03 89 21 56 80 Courriel : sante-68@ac-strasbourg.fr</p>		
Service Médical	<p>NN - Médecin Conseiller Technique Responsable du Service Médical</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil technique auprès des chefs d'établissement • Favoriser la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, en lien avec le service infirmier
Service Infirmier	<p>Florianne GRAPPE-BRUNETON - Infirmière Conseillère Technique Responsable du Service Infirmier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan infirmier des élèves de CE2 • Éducation à la santé
<p>Service Social en Faveur des Élèves 52 - 54 Avenue de la République - 68017 COLMAR CEDEX Tél. 03 89 21 56 80 Courriel : ce.social-eleves68@ac-strasbourg.fr</p>		
Service Social	<p>Catherine BECHT - Assistante Sociale Conseillère Technique Responsable du Service Social Élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'Enfance • Conseil et soutien en matière d'enfance en danger

LA PROTECTION DES ÉLÈVES DANS LE BAS-RHIN

<p align="center">Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 STRASBOURG CEDEX Tél. 03 88 45 92 01 ou 03 88 45 92 08 – Fax. 03 88 45 92 94 Courriel : ce.med67@ac-strasbourg.fr</p>		
Service Médical	<p align="center">Docteur Catherine THON – Médecin Conseiller Technique Responsable départementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil technique auprès du directeur académique • Favoriser la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, en lien avec le service infirmier
Service Infirmier	<p align="center">Nathalie BOISSELIER – Infirmière Conseillère Technique Responsable départementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil technique auprès du directeur académique • Bilan infirmier des élèves de CE2 • Éducation à la santé
<p align="center">Service Social en Faveur des Élèves 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 STRASBOURG CEDEX Tél. 03 88 45 92 01 ou 03 88 45 92 08 – Fax. 03 88 45 92 94 Courriel : ce.social-eleves@ac-strasbourg.fr</p>		
Service Social	<p align="center">Jeannine EL ALLALI – Assistante Sociale Conseillère Technique Responsable départementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination enfance en danger, • favoriser la prévention sociale, • contribuer à l'insertion scolaire et professionnelle des élèves

DÉBUTER

Compétence P4 du référentiel de compétences Professionnelles

PRENDRE CONTACT AVEC L'ÉCOLE

Les personnes	<ul style="list-style-type: none"> • noms, prénoms, fonctions.
Les horaires L'agenda de travail	<ul style="list-style-type: none"> • de l'école : entrée, sorties, récréations, de surveillance, d'activité pédagogique complémentaire, • de la restauration scolaire, des transports (le cas échéant), d'utilisation des salles spécialisées, du stade, du gymnase, de la piscine, des nouvelles activités péri éducatives, • des réunions prévues : réunions de parents, conseils des maîtres, liaisons de cycle, conseils d'école, animations pédagogiques.
Le matériel Les locaux	<ul style="list-style-type: none"> • reprographie, fournitures scolaires, manuels scolaires et fichiers élèves, • bibliothèque et documentation, salle informatique, équipements multimédia et audiovisuels, matériels d'éducation physique, clés d'accès aux locaux.
Les documents à s'approprier	<ul style="list-style-type: none"> • le projet d'école, le contrat de réussite (si école en Éducation Prioritaire), le projet natation, le règlement intérieur, le protocole de surveillance.
Les intervenants extérieurs Les sorties scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • les autorisations et agréments d'intervention, • la réglementation en vigueur et les procédures à respecter (voir guide de la vie scolaire - directeur d'école), • les formulaires d'autorisation de sortie, formulaires de sortie de territoire si projet de rencontres transfrontalières : https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/dareic/declaration-des-mobilites-et-formalites/ • les formulaires d'autorisation d'intervenant extérieur.

L'information la communication	<ul style="list-style-type: none"> • les dispositions administratives : circulaires, notes de service, formulaire d'autorisation d'absence, modèle de courrier administratif (voir directeur d'école), • les organigrammes de l'inspection et de l'école, l'annuaire des personnes ressources (Inspecteur et équipe de circonscription, Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté-RASED, santé scolaire, enfance en danger), • le fonctionnement de l'école : compte rendu de réunions, protocoles en vigueur (surveillance, sécurité, incendie, accueil des élèves).
La prévention	<ul style="list-style-type: none"> • pharmacie, trousse de secours, protocole de soins, téléphone d'urgence, consignes particulières.
Les informations concernant les élèves	<ul style="list-style-type: none"> • liste des élèves, parents, assurances, • dispositions particulières : cantine, transports, intervention RASED, prise en charge extérieure, soins.
Les informations concernant le professeur des écoles	<ul style="list-style-type: none"> • la liaison avec le maître en complément de la classe, la liaison avec le remplaçant (en cas d'absence), la liaison avec les enseignant·es du même cycle, la liaison avec l'enseignant brigade REP+ (école en éducation prioritaire). • les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : horaires de service, cahier des charges, organisation des tâches éducatives, • les autres personnels : agents de service, intervenants extérieurs (le cas échéant), assistant d'éducation, adulte relais.

NB : Dans les petites communes, il est important de prendre contact aussi avec le Maire

PREMIER JOUR DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE

<p>Avant ...le premier jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil individualisé de la famille et de l'élève au moment de l'inscription, les différentes prises de contact avec l'école (visite, participation à des activités, réunion avec les parents, note d'information aux familles), l'organisation d'une rentrée échelonnée favorisent la bonne intégration de l'enfant à l'école.
<p>Avant L'arrivée des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un cadre accueillant : espaces jeux, espace de regroupement, matériel éducatif mis à disposition, affichage personnalisé de repérage (prénoms aux portemanteaux, sur les tables et casiers individuels), affichage des temps d'activités rythmant la journée de classe, • Organiser l'accueil des élèves (et des parents) en y associant l'ATSEM disponible (répartition des rôles), l'AESH le cas échéant.
<p>Le 1^{er} jour L'arrivée de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre le temps de rassurer, d'expliquer, d'écouter, de ménager une place à chacun, • Se mettre à la hauteur de l'enfant, se présenter, retenir son prénom, • Échanger avec la famille, vérifier l'orthographe et la prononciation du nom et prénom, inscrire sa date d'anniversaire, noter ses habitudes et objets personnels, • Remplir ou vérifier la fiche de renseignements individuelle : cantine, transport scolaire, personne venant le chercher, soins ou dispositions particulières (selon modalités d'organisation prévues), • Faire découvrir à l'enfant et sa famille : la classe, les activités proposées, les toilettes (selon modalités d'organisation prévues), • Raccompagner les parents au moment opportun en fonction de l'enfant (l'enseignant en juge au cas par cas).

<p>Le 1^{er} jour Lorsque tous les élèves sont présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des activités qui favorisent le bien-être de l'enfant dans sa classe et qui permettent de constituer un groupe classe, • Veiller à favoriser l'expression individuelle de chacun au cours des activités, • Prévoir en fin de demi-journée et de journée une situation qui donne envie à l'enfant de revenir le lendemain : réunir le groupe classe, chanter ensemble, emporter un dessin ou une production, donner le cahier de correspondance.
<p>EN PETITE SECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte des jeux de la classe, appropriation des espaces et du matériel, • Installation d'une relation individuelle enseignant-enfant, • Présentation et verbalisation tout au long de la journée des différents moments de vie, • Visite des lieux fréquentés quotidiennement (et seulement ceux-là dans un premier temps), • Attention et vigilance lors de moments de transition : déplacements dans l'école, la cour de récréation, la sieste et le réveil échelonné. • Activités possibles : chanson, comptine, lecture d'histoire courte, présentation de la marionnette de classe, production de premières traces graphiques. • Ne pas obliger les élèves à un regroupement les premiers jours. <p>EN MOYENNE ET GRANDE SECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des enfants : se présenter, faire l'appel, verbaliser la situation (c'est notre classe, nous allons travailler ensemble, ...), présenter le projet de travail du début d'année, présenter la journée, apprendre une chanson ou comptine. • Activités possibles : jeu pour apprendre les prénoms, productions plastiques et ateliers graphiques pour réaliser la page de présentation du cahier de correspondance et les étiquettes des portemanteaux, des casiers, activités physiques pour apprendre à se connaître, lecture d'une histoire, découverte des jeux de classe et du matériel mis à disposition. 	

PREMIER JOUR DE CLASSE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

<p>Avant ...le premier jour</p> <p>Le 1^{er} jour L'entrée dans la classe</p> <p>Les présentations,</p> <p>Le matériel Au travail!</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une préparation soignée s'impose : prévoir l'emploi du temps qui doit permettre une mise au travail rapide des élèves ainsi que l'installation des premières règles de vie au sein de la classe.• Préparer l'accueil des élèves à BEP le cas échéant• Anticiper la liste de matériel indispensable au démarrage de la première journée (cahiers de correspondance, de classe, de brouillon, de poésies, feuilles blanches...).• Dans la cour, regroupement des élèves et déplacement vers la classe.• Les élèves entrent dans la classe et s'installent librement aux tables ; après quelques mots de bienvenue, leur dire que cette occupation des places est provisoire et sera probablement modifiée dans les jours suivants.• L'enseignant se présente à sa classe debout face aux élèves, dans une attitude ferme mais bienveillante, « je suis Madame... ou Monsieur... » ; penser à écrire votre nom au tableau.• Les élèves sont particulièrement attentifs à de nombreux détails : vêtements, posture. Pas de langage familier.• Commencer par faire l'appel pour mémoriser rapidement les visages et les prénoms, •• Distribuer le matériel au fur et à mesure des besoins. •• En règle générale, on peut conseiller de mettre ses élèves au travail dès la première heure, en évitant les temps morts ! Il s'agit de préparer suffisamment de travail en s'appuyant éventuellement sur les manuels disponibles dans la classe pour ne pas être débordé par des élèves parfois turbulents.• Attention ! Cette pédagogie assez directive ne doit pas être reproduite tout au long de l'année.	<p>Les 1^{ers} jours</p> <p>Les prises d'habitudes</p> <p>Les activités possibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Durant les premiers jours de classe, l'exigence du maître dans le respect des règles de vie et de travail est un gage de réussite de l'année scolaire. La bienveillance dans l'acceptation des besoins de chaque élève est néanmoins le premier acte pour gagner la confiance de tous ;• Dès le premier jour de classe, exiger le respect des règles de vie en groupe : respect des horaires, entrées et sorties ordonnées et calmes, prises de parole, comportement à l'égard des camarades et du matériel commun ;• Se montrer exigeant : il y va de la bonne marche de la classe ! Il est préférable de « perdre » cinq minutes pour instaurer un climat calme et serein propice aux apprentissages,• Attention cependant à ne pas exiger l'impossible : savoir garder une certaine souplesse entre l'inacceptable et le supportable ;• Activité mathématique, lecture silencieuse puis à haute voix, questions de compréhension orales ou écrites ; exercices écrits au tableau ou dans un livre ;• Pendant la pause méridienne ou en fin de journée, l'enseignant corrigera les exercices effectués durant la journée ;• Refaire l'appel au retour en classe ;• Lecture d'un conte ou apprentissage d'un chant ;• Exercices d'évaluation en grammaire ou conjugaison ;• Correction des questions de lecture du matin ;• Discussion dirigée sur la mise en place des premières règles de vie ;• Expression orale ;• Terminer par une activité graphique.• Après ces premiers jours, la classe va trouver son rythme de croisière ; alors viendra le moment des apprentissages et des projets pédagogiques.
--	--	--

Conseils complémentaires pour les premiers jours en classe de maternelle bilingue, partie allemande

Rassurez les élèves : expliquez en français aux élèves qu'ils vont apprendre une nouvelle langue en classe, et ce, deux fois dans la semaine. Montrez au tableau les jours dédiés à l'allemand (par exemple, présence d'un petit drapeau de couleur).

Insistez aussi sur le fait que les élèves ne comprendront pas toujours tout et que c'est normal. Un élève a toujours le droit de le dire, s'il ne comprend pas quelque chose.

Dès le début et tout au long de l'année et du cycle, accompagner la parole de gestes et de supports visuels, pour faciliter la compréhension des consignes aux élèves. Le maître-mot est théâtraliser.

1. Accueil rassurant et chaleureux :

Assurez-vous que les élèves et les parents se sentent les bienvenus. Fabriquez des colliers avec les noms des élèves pour qu'ils se sentent accueillis. Saluer les élèves en allemand en disant leurs prénoms.

2. Activités musicales ludiques :

Proposer un chant ou une comptine rythmée pour se présenter. Compléter par un chant à gestes permettant aux élèves d'être en action, du type - Kleiner Mann will tanzen - (Jean Petit qui danse), malgré la difficulté liée à la langue.

Proposer aux élèves l'utilisation de marottes pour introduire les noms de quelques animaux par le biais d'un chant simple. (Ich bin ich und du bist du ...wer bist du?)

3. Découverte d'albums simples :

Introduire des albums simples favorisant la participation active des élèves.

Conseils complémentaires pour les premiers jours en classe élémentaire bilingue, partie allemande

Selon l'âge des élèves, utiliser au maximum la langue allemande, quelle que soit la situation (sauf danger avéré) pour habituer les élèves à ce bain de langue. Dans les classes à « parité horaire », la langue vivante étrangère ou langue régionale est utilisée à au moins 80% de la journée d'allemand. A cet effet, il convient également d'exiger le plus possible l'expression en langue cible de la part des élèves, en leur apportant les aides appropriées.

Apporter ou réinvestir le vocabulaire des affaires scolaires lors de leur la distribution ou par des activités ludiques.

Prévoir un petit projet culturel, par exemple autour de la Schultüte (au CP), une poésie ou un chant de rentrée des classes.

Einschulung in Hessen: <https://www.msn.com/de-de/video/topvideos/einschulung-in-hessen/vi-AA11yiH8>

Lieder zum Schulbeginn: <https://www.youtube.com/watch?v=qVcHrFvHP6o> et <https://www.youtube.com/watch?v=3vpZjPCFwgY>

Prévoir des activités sollicitant les différents sens et alterner des phases actives avec des phases plus calmes.

Être dans la continuité des apprentissages, des supports et outils de l'année précédente, si cela est possible (par ex. grâce à un cahier témoin ou un autre document de suivi qui vous aura été transmis).

Se former

Compétence 14 DU référentiel de compétences professionnelles

Se référer au padlet pour les entrants dans le métier :

<https://padlet.com/DSDEN68/mon-ann-e-de-professeur-des-ecoles-stagiaire-dans-le-haut-rh-e80fw7tbpltjh5n7>

et ici : <https://sites.google.com/a/zoneaao.com/document-d-accompagnement-du-portfolio-des-enseignants-debutants/accueil>

- Les sites nationaux :
 - <https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>
 - <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>
 - <https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-cecrl>
 - <https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantesetrangeres.html>
 - <https://eduscol.education.fr/document/50921/download>
 - <https://kinder.deutschfurschulen.fr/> **CNED**
 - <http://lehrende.deutschfurschulen.fr/> (accès enseignant après inscription)

- Les sites académiques ou départementaux :
 - <https://www.plarela.eu/>
 - <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/ressources-par-langue/allemand/>
 - 67 <http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/allemand/>
 - 68 <http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/>

- Outils et démarches :
 - La marionnette en cours de langue : <https://www.dailymotion.com/video/x7xqm0b>
 - La boîte à histoires : <https://www.dailymotion.com/video/x7xsism>
 - Construire l'interaction orale : <https://www.dailymotion.com/video/x7xqwqm>
 - Faciliter l'expression orale de tous les élèves : <https://www.dailymotion.com/video/x7xqwqk>

- Projets culturels :
 - <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/dareic/projets-regionaux-transfrontaliers-et-en-pays-germanophones/action-culturelle-en-langue-regionale/aca-actions-culturelles-transfrontalieres-et-en-langue-regionale-proposees-par-la-darilv/>

- Enseigner les sciences :
 - <https://lesfondamentaux.reseau-canope.fr/discipline/enseignement-bilingue/allemand>
 - <https://www.sonnentaler.net/>

- Enseigner la musique :
 - <https://www.grundschulkoenig.de/musikkunst/musik/>
 - <https://www.planet-schule.de/schwerpunkt/die-klangkiste-ein-orchester-stellt-sich-vor/unterricht-4670.html>
 - https://www.medienwerkstatt-online.de/lws_wissen/index.php?level=2&kategorie_1=Kunst,%20Musik%20und%20Sport&kategorie_2=Musik

- Enseigner les arts plastiques :
 - <https://de.islcollective.com/deutsch-daf-arbeitsblatter/allgemeines-thema/bildende-kunst>
 - <https://learngerman.dw.com/de/kunst-im-daf-unterricht-eine-unterrichtsreihe/a-19277234>
 - <http://www.nicola-rother.de/>

- Bouger : <https://www.dguv-lug.de/primarstufe/bewegte-schule/bewegte-pause/>

- Divers :
 - Goethe Institut : <https://www.goethe.de/de/index.html>
 - <https://www.goethe.de/de/spr/unt/for/vud/unm.html>
 - Planet Schule : <https://www.planet-schule.de/index.html>
 - Deutsch mit Socke : <https://www.planet-schule.de/schwerpunkt/deutsch-mit-socke/wie-heisst-du-film-100.html>
 - Karambolage : <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014034/karambolage/>
 - Materialguru : <https://www.materialguru.de/>
 - Recueil de liens : <https://www.lernen-mit-links.de/daf.html>